



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 19 n° 9 au cat.

STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA, 1998

par Sylvain Tremblay

Faits saillants

- Le taux de criminalité tel que déclaré par les services policiers du Canada a enregistré une diminution de 4 % en 1998, ce qui correspond à une septième baisse consécutive. Le taux de 1998 constitue le plus bas taux affiché depuis 1979.
- À l'exception de Terre-Neuve (+3 %) et de la Saskatchewan (+2 %), toutes les provinces ont signalé une baisse de leur taux de criminalité. Terre-Neuve a enregistré le plus bas taux (5 803 affaires pour 100 000 habitants), alors que la Saskatchewan a enregistré le plus haut (12 403).
- De l'ensemble des 2,5 millions d'affaires au *Code criminel*, 12 % constituaient des infractions de violence, 56 % constituaient des infractions contre la propriété et les 32 % restant concernaient d'autres infractions criminelles telles que des infractions de méfait, d'avoir troubler la paix, de prostitution et d'incendie criminel.
- Le taux des crimes de violence a décliné pour une sixième année d'affilée en affichant une baisse de 2 % par rapport à 1997. Malgré ces récentes diminutions, le taux de crimes de violence était toujours 12 % supérieur à ce qu'il était il y a dix ans. Toutes les catégories principales de crimes de violence ont décliné en 1998, incluant les homicides (-6 %), les agressions sexuelles (-6 %), les voies de fait (-1 %) et les vols qualifiés (-3 %).
- Un total de 555 homicides ont eu lieu en 1998, ce qui représente 31 homicides de moins que l'année précédente. De manière générale, le taux d'homicide est en baisse depuis le milieu des années 1970. Le taux de 1,8 homicides pour 100 000 habitants enregistré en 1998 était le plus bas des trente dernières années.
- Les crimes contre la propriété ont chuté de 7 %, poursuivant ainsi une décroissance amorcée en 1991. Toutes les catégories principales de crimes contre la propriété ont diminué en 1998, incluant les vols de véhicule à moteur (-7 %), les introductions par effraction (-7 %) ainsi que les autres vols (-7 %).
- Mené par une chute de 8 % des crimes contre les biens, le taux de criminalité chez les jeunes, tel que mesuré par le nombre de jeunes mis en accusation par la police, a fléchi de 4 % en 1998. De manière générale, ce taux est en décroissance depuis 1991. Le taux de jeunes accusés pour des infractions de violence a aussi diminué (-1 %) pour une troisième année d'affilée.



Renseignements sur les commandes/ abonnements

Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur version papier au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est publié mensuellement sur Internet au coût de 8 \$ cdn le numéro ou 70 \$ cdn pour un abonnement. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au (613) 951-7277 ou 1 800 700-1033, par télécopieur au (613) 951-1584 ou 1 800 889-9734 ou via l'Internet : order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Juillet 1999
N° 85-002-XPF au catalogue
ISSN 1209-6385

N° 85-002-XIF au catalogue
ISSN 1205-8882

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Chaque année depuis 1962, les services de police du Canada déclarent des affaires qui leur sont signalées au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) en répondant au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Le présent rapport se veut un examen des données de la criminalité déclarées au cours de l'année 1998. Les données y sont présentées dans l'optique des tendances à court et à long terme.

Les analyses présentées dans ce rapport mettent l'accent sur les tendances dans les crimes de violence, les crimes contre les biens, les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies, les infractions liées à la drogue et la criminalité chez les adolescents. Les taux de criminalité font l'objet d'un examen aux niveaux national et provincial/territorial ainsi qu'au niveau des principales régions métropolitaines. Les tendances des taux de criminalité au Canada sont mises en perspective avec les tendances observées dans certains autres pays industrialisés. De l'information détaillée relative aux affaires, aux accusés et aux victimes est aussi fournie lorsque appropriée.

Le Centre canadien de la statistique juridique tient à exprimer sa reconnaissance envers les services policiers du Canada et l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) qui, grâce à leur collaboration, ont rendu possible la réalisation de ce rapport.

L'interprétation des données de la criminalité déclarées par la police

Les données sur les affaires portées à l'attention de la police sont captées et transmises au CCSJ selon un ensemble commun de règles de déclaration et de définitions approuvées au niveau national. On prie le lecteur de noter, toutefois, que plusieurs facteurs peuvent influencer sur les statistiques officielles de la criminalité. Ces facteurs comprennent : la déclaration par le public à la police ; la déclaration par la police au CCSJ ; et l'effet de nouvelles initiatives telles que des modifications à la législation, aux politiques ou aux pratiques de mise en application de la loi.

Déclaration à la police

On peut prétendre que les statistiques de la criminalité ne révèlent que la volonté des Canadiens de signaler des actes criminels à la police. Plusieurs raisons peuvent expliquer la décision de la victime de signaler ou non une affaire à la police : le sentiment que la police peut aider, le sentiment qu'il s'agit d'une affaire personnelle (par ex., la violence conjugale ou certaines voies de fait), la gravité de l'affaire, et la crainte de représailles de l'agresseur ou des conséquences négatives reliées à l'intervention du système de justice pénale. Cependant, d'autres facteurs tels que la nécessité d'un rapport de police pour obtenir le dédommagement des assurances peut aussi encourager les gens à déclarer certaines infractions dont ils sont victimes (par ex., le vol par effraction ou le vol de véhicule à moteur)¹.

Les enquêtes sur la victimisation, telles que l'Enquête sociale générale (ESG)² et l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC)³ peuvent aider à établir des estimations pour certains crimes non signalés à la police. Suivant la tendance générale relevée dans les statistiques policières, les données obtenues de l'EIVC révèlent que les taux de victimisation au Canada ont chuté de 11 % entre 1991 et 1995; par comparaison, le taux des crimes déclarés par la police a accusé une baisse de 13 %. Un troisième cycle de l'ESG est présentement en cours en 1999 et des résultats seront disponibles en 2000.

Bien que la sous-déclaration des crimes à la police puisse avoir un effet négatif sur les statistiques policières officielles, l'opposé est également vrai : le taux de déclaration à la police peut augmenter si le niveau de tolérance des Canadiens à l'égard de certains crimes diminue, ce qui fait augmenter le nombre d'affaires criminelles enregistrées

¹ Voir « Decision Making in the Criminal Justice System : Toward the Rational Exercise of Discretion », par Gottfredson et Gottfredson (1988), *Law, Society, and Policy*, vol. 3, New-York: Prenum.

² L'Enquête sociale générale est menée par Statistique Canada. Voir « Tendances dans la victimisation criminelle, de 1988 à 1993 », par Rosemary Gartner et Anthony Doob dans le *Juristat*, no. 85-002 au catalogue, vol. 14, no. 13.

³ Pour plus d'information à ce sujet, voir « La victimisation criminelle : une perspective internationale » par Sandra Besserer, *Juristat*, no. 85-002 au catalogue, vol. 18, no. 6.

dans les statistiques. Par exemple, une meilleure information du public dans les domaines de la violence familiale, de l'agression sexuelle et de la criminalité chez les adolescents ont contribué à réduire la tolérance de la société à l'égard de ces comportements, ce qui peut encourager les victimes et les témoins à signaler davantage d'affaires à la police.

Déclaration par la police au CCSJ

Les crimes déclarés au CCSJ par les services de police sont soumis à des procédures de contrôle de qualité rigoureuses, tant au niveau des services policiers qu'au CCSJ. Le CCSJ et les services policiers travaillent continuellement ensemble afin de déceler et de résoudre toutes difficultés liées à la déclaration et la transmission des données.

De plus, depuis quelque temps, on soupçonne que les restrictions budgétaires réduisent la capacité de certains services de police de réagir à toutes les affaires qui leur sont signalées et de les documenter, situation qui pourrait mener à une couverture moins complète du Programme DUC. Cependant, bien qu'on ait suggéré que les baisses récentes des taux de criminalité puissent être attribuables en partie à cet état de choses, le fait que ces baisses s'appliquent autant aux crimes graves (ceux qui sont plus susceptibles d'être enregistrés par la police) qu'aux crimes moins graves, suggère que les changements qui auraient pu survenir dans la déclaration par la police ne sont pas significatifs.

De plus, une comparaison des tendances dans les services de police à l'étendue des provinces/territoires révèle que pratiquement tous ont connu des baisses dans leur criminalité déclarée au cours des dernières années.

Changements dans la législation, les politiques et les pratiques

Les modifications à la législation, les politiques et les pratiques de mise en application par la police peuvent aussi influencer sur les affaires signalées à la police. Par exemple, lorsqu'une modification au *Code criminel* crée une nouvelle infraction ou élargit la définition d'une infraction actuelle, le nombre d'affaires signalées à la police est porté à augmenter.

Dans le cas de certains crimes, les hausses et les baisses des statistiques dépendent en grande partie de la mise en application des pratiques policières. Les crimes comme la prostitution, les infractions liées à la drogue et à la conduite avec facultés affaiblies sont le plus souvent découverts dans le cadre d'activités d'application de la loi par la police ou de pratiques policières « proactives », et sont rarement signalés par le public. Par conséquent, les efforts dans les activités policières telles que les opérations spéciales visant à cibler ces types d'infractions criminelles ont un effet sur les statistiques officielles de la criminalité.

Certains services policiers attribuent les baisses récentes des taux de criminalité locaux aux programmes de police communautaire ou à de nouvelles stratégies visant à réduire l'incidence de certains crimes. Quoique ces programmes puissent avoir un effet sur les affaires signalées à la police, le sens et l'ampleur de l'impact sont difficiles à évaluer. Outre les programmes de police communautaire, certains services policiers attribuent aussi les déclinés de certains crimes à l'amélioration de la gestion des cas et à des nouvelles approches visant la solution et la prévention du crime.

Terminologie clé et définitions

Dans ce rapport, les expressions « crime » et « taux de criminalité » renvoient au nombre d'affaires « réelles » prévues au *Code criminel* déclaré par les services policiers à l'exception des infractions aux règlements de la circulation, à moins d'indication contraire. Les affaires « réelles » sont celles qu'une enquête de la police a jugées fondées.

Il importe également de noter que, **dans le cas des affaires comportant plus d'une infraction, seule l'infraction la plus grave dans l'affaire est retenue.** À moins d'indication contraire, le nombre de crimes de violence correspond au nombre de victimes dans les affaires, tandis que le nombre de crimes de non violence est égal au nombre d'affaires ou d'événements déclarés par la police. Les taux de criminalité sont exprimés sur une base de 100 000 habitants (les estimations de la population utilisées se trouvent au tableau 10). Voir la section de la méthodologie pour de plus amples détails sur le programme DUC.

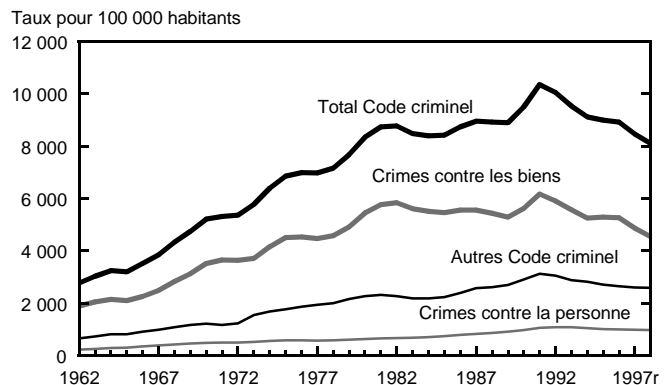
Tendances relevées dans la criminalité en 1998

Le taux de criminalité le plus faible depuis 1979

De l'ensemble des 2,5 millions d'affaires relatives à des infractions prévues au *Code criminel* (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation) déclarées en 1998, 12 % étaient des crimes de violence, 56 %, des crimes contre les biens et 32 %, d'autres infractions au *Code criminel* (p. ex., méfaits, prostitution, crimes d'incendie, infractions aux lois de cautionnement, troubler la paix). En outre, il y a eu approximativement 140 000 affaires prévues aux règlements de la circulation du *Code criminel* (dont 6 infractions sur 10 concernaient la conduite avec facultés affaiblies), 71 000 affaires liées à la drogue et 35 000 affaires prévues à d'autres lois fédérales (p. ex., la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur l'immigration* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*). Au total, 2,7 millions d'affaires d'infractions à des lois fédérales ont été signalées par la police.

Figure 1

Taux de criminalité selon les catégories principales d'infraction, Canada, 1962 à 1998



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Après avoir atteint un sommet au début des années 1990, le taux de criminalité au Canada a connu une diminution soutenue. En 1998, le taux de criminalité déclaré par la police a chuté pour la septième année consécutive (-4 %) (tableau 1). Le taux de criminalité a régressé de 22 % au cours de ces huit années, si bien que le taux de 1998 est le taux le plus faible observé depuis 1979 (figure 1). Toutefois, le taux de criminalité de 1998 était 13 % supérieur à celui observé il y a vingt ans, et 87 % supérieur à celui d'il y a trente ans. Des modifications à la définition du comportement criminel au Canada ainsi que des changements dans notre niveau de tolérance à l'égard de certains crimes peuvent avoir eu une influence sur le niveau et la nature des déclarations à la police.

La criminalité est à la baisse dans la plupart des provinces

Il y a une grande disparité régionale sur le plan des taux de criminalité déclarés au Canada. Par le passé, les taux de criminalité enregistrés dans les provinces de l'Atlantique et au Québec étaient plus faibles que les taux de l'Ontario, qui en revanche étaient moins élevés que les taux observés dans les provinces de l'Ouest. Au cours des années 1990, toutefois, cette tendance s'est quelque peu modifiée. L'Alberta a enregistré des taux de criminalité beaucoup moins élevés que ses provinces avoisinantes et la Nouvelle-Écosse a affiché des taux supérieurs à ceux du Québec et de l'Ontario.

En 1998, les taux de criminalité provinciaux ont varié de 5 803 affaires pour 100 000 habitants à Terre-Neuve à 12 403 affaires pour 100 000 habitants en Saskatchewan, où le taux de criminalité est en hausse depuis 1994 (tableau 3). À l'exception de Terre-Neuve (+3 %) et de la Saskatchewan (+2 %), toutes les provinces ont suivi le déclin du taux national de criminalité en 1998. Pour une deuxième année consécutive, l'Île-du-Prince-Édouard a affiché la plus forte baisse provinciale (-8 %). L'Ontario, qui représente près des deux-cinquièmes de la population du Canada, a déclaré une baisse de 6 %.

Des baisses également dans la majorité des régions métropolitaines de recensement

Les taux de criminalité ont diminué dans chacune des neuf plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR)⁴ en 1998 (tableau 4). Les plus importantes baisses ont été déclarées par Toronto (-11 %), Québec (-9 %) et Ottawa⁵ (-8 %). Québec

⁴ Une RMR désigne un important noyau urbain (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social. En raison des préoccupations concernant la comparabilité des taux de criminalité entre les services de police, dont la composition des populations urbaines/suburbaines et les limites peuvent varier, l'analyse des taux de criminalité se fait selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). Il y a habituellement plus d'un service de police qui assure l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR.

⁵ Dans ce rapport, « Ottawa » réfère à la partie de la RMR d'Ottawa-Hull qui est située en Ontario.

Le Nunavut : Un profil de criminalité qui s'apparente aux autres territoires

Les taux de criminalité dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont habituellement plus élevés que ceux des provinces (tableau 3). Le Nunavut, formé par la partie orientale des anciens Territoires du Nord-Ouest, est officiellement devenu un territoire canadien le 1er avril 1999. Il est possible de dériver les statistiques de la criminalité pour le Nunavut et les nouveaux Territoires du Nord-Ouest avant 1999. Le tableau ci-dessous présente ces statistiques pour la période de 1994 à 1998 en considérant les nouvelles frontières des territoires. Le territoire du Yukon est aussi inclus aux fins de la présente comparaison. En dépit du fait que les populations des trois territoires sont inférieures à 100 000, les taux sont basés sur ce nombre à des fins de comparaison avec les provinces.

De manière générale, les taux de criminalité déclarés dans la région qui forme maintenant le Nunavut sont comparables à ceux des deux autres territoires. Entre 1994 et 1998, le Nunavut affichait des taux de crimes de violence supérieurs au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, alors que ses taux de crimes contre la propriété étaient inférieurs. Les infractions contre la propriété signalées au Nunavut ont contribué à la baisse du taux de l'ensemble de la criminalité depuis 1995.

Taux* de criminalité des territoires canadiens, 1994 à 1998

	1994	1995	1996	1997	1998	Var. en % 1997-1998	Var. en % 1994-1998
	%						
Crimes de violence - Total							
Nunavut (Arctique de l'Est)	6,531	5,636	5,591	5,662	5,879	4	-10
Territoires du Nord-Ouest (Arctique de l'Ouest)	4,826	4,665	4,579	5,354	5,063	-5	5
Yukon	2,719	3,228	3,131	3,266	2,904	-11	7
Crimes contre les biens - Total							
Nunavut (Arctique de l'Est)	7,000	7,616	6,973	5,604	4,977	-11	-29
Territoires du Nord-Ouest (Arctique de l'Ouest)	7,373	7,576	7,533	6,727	7,022	4	-5
Yukon	8,503	8,939	8,188	8,139	6,982	-14	-18
Autres infractions au Code criminel - Total							
Nunavut (Arctique de l'Est)	9,980	11,240	9,813	9,488	9,660	2	-3
Territoires du Nord-Ouest (Arctique de l'Ouest)	12,609	11,267	9,806	10,998	12,939	18	3
Yukon	7,934	7,557	8,410	9,396	8,139	-13	3
Code criminel excluant circulation - Total							
Nunavut (Arctique de l'Est)	23,510	24,492	22,377	20,754	20,517	-1	-13
Territoires du Nord-Ouest (Arctique de l'Ouest)	24,808	23,508	21,919	23,079	25,024	8	1
Yukon	19,157	19,724	19,729	20,801	18,025	-13	-6

* Taux calculé sur une base de 100 000 habitants

et Toronto ont aussi continué de signaler les plus bas taux de criminalité parmi les 25 RMR (tableau 5). Leurs taux respectifs équivalaient à moins de la moitié de celui de Vancouver, qui, malgré une diminution de 5 % en 1998, affiche toujours le deuxième plus haut taux de criminalité parmi les 25 RMR. La criminalité déclarée dans les neuf plus grandes RMR en 1998 représentait près de la moitié (46 %) de toutes les infractions criminelles déclarées par les services policiers canadiens.

La majorité des autres régions métropolitaines, qui comptaient des populations d'entre 100 000 et 499 999 habitants, ont aussi enregistré des baisses, dont les plus importantes ont été signalées à London (-10 %), Hull (-10 %) et Chicoutimi-Jonquière (-10 %) (tableau 5). Regina (14 785 affaires pour 100 000 habitants) a affiché le plus haut taux de criminalité de toutes les RMR pour une deuxième année consécutive, suivi par Vancouver (12 142) et Saskatoon (11 777).

La criminalité est également en déclin aux É.-U., et en Angleterre et au pays de Galles

D'autres pays connaissent également des diminutions récentes dans leurs taux de criminalité. Selon le Federal Bureau of Investigation (FBI), le taux préliminaire de criminalité indexé⁶ aux États-Unis indique une septième diminution annuelle d'affilée pour 1998 (- 5 %), y compris des baisses de 7 % relativement aux crimes de violence et de 5 % pour les crimes contre les biens. Tous les crimes qui font partie de l'index ont connu une baisse en 1998, y compris le meurtre (-8 %), le vol qualifié (-11 %), le vol de véhicule à moteur (-8 %) et le cambriolage (-3 %). La criminalité déclarée en Angleterre et au pays de Galles a également chuté annuellement depuis 1992, incluant une baisse en 1998⁶. Les affaires de violence ont accusé une hausse de 1 %, alors que les affaires contre les biens ont connu une baisse de 9 %.

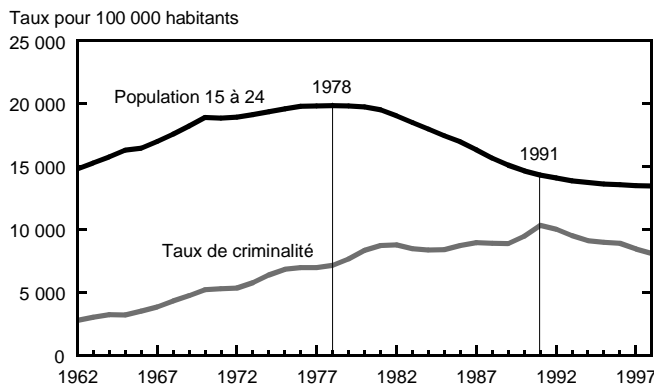
Le changement démographique et le taux de criminalité

La décroissance du taux de criminalité depuis le début des années 1990 coïncide avec la diminution du poids démographique des personnes âgées entre 15 et 24 ans au cours de cette période. Ce groupe est reconnu comme celui qui commet le plus grand nombre d'infractions criminelles (voir figures 14a et 14b). Cependant, la relation entre leur poids démographique dans la population en général et la tendance du taux de criminalité n'est pas si simple.

La figure 2 montre les tendances du nombre d'infractions criminelles et du nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans exprimées en taux pour 100 000 Canadiens entre 1962 et 1998. Entre 1962 et 1978, les deux courbes se sont accrues continuellement : le taux de criminalité a grimpé de 158 %, tandis que le taux des 15 à 24 ans a progressé de 34 %. Cependant, alors que le taux de criminalité a poursuivi sa montée jusqu'à atteindre un sommet en 1991, le taux des 15 à 24 ans a diminué de 27 % au cours de la même période (1978 à 1991). Depuis 1991, les deux tendances ont décliné : le taux de criminalité a diminué de 22 % et le groupe des 15 à 24 ans a diminué de 6 %. Cette observation

Figure 2

Évolution du poids démographique des personnes âgées de 15 à 24 ans et taux de criminalité, Canada, 1962 à 1998



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ et Rapport sur les Statistiques démographiques annuelles, 1998.

semble confirmer que même si l'existence d'une forme de relation entre les deux phénomènes est indéniable, il est clair que d'autres facteurs influencent le taux de criminalité.

Il faut également souligner que le groupe des personnes âgées de 55 ans et plus continue de s'accroître au Canada. Ce groupe se caractérise par un faible niveau d'implication dans la criminalité et ce, tant à titre d'accusé qu'à titre de victime⁷. Ce groupe croît au rythme de 1,1 % en moyenne par année et les projections démographiques prévoient le maintien de cette croissance jusqu'en 2016⁸.

Crimes de violence

Les crimes de violence continuent de chuter

Les infractions de violence (295 369 en 1998) incluent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle, les autres infractions d'ordre sexuel, l'enlèvement et le vol qualifié. Les crimes de violence comptaient pour 12 % des infractions au *Code criminel* en 1998, comparativement à 9 % 5 ans plus tôt.

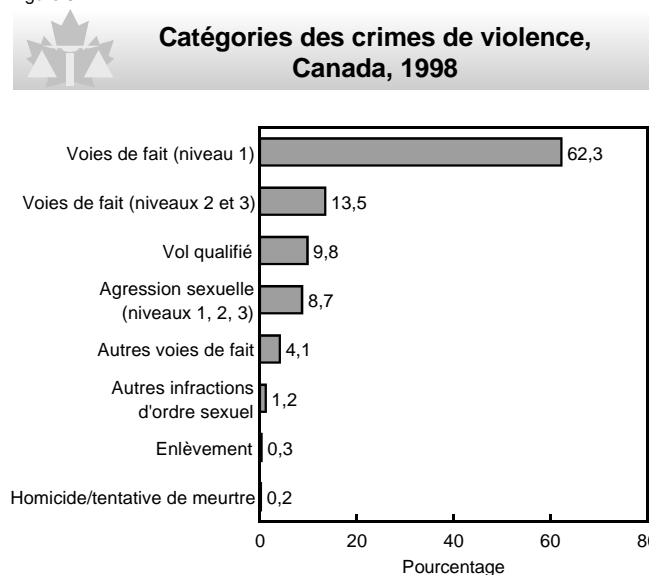
⁶ L'index des crimes des É.-U. se compose des crimes de violence comme le meurtre, l'homicide involontaire coupable non négligent, le viol par la force, le vol qualifié, les voies de fait graves (et non les voies de fait simples), et les crimes contre les biens comme le cambriolage, le larcin-vol, le vol de véhicules à moteur, et les crimes d'incendie.

Pour plus d'information sur les statistiques de la criminalité en Angleterre et au pays de Galles, voir le rapport intitulé *Notifiable Offences, England and Wales*, par D. Povey and J. Prime, Home Office, Angleterre, octobre 1998. La période de référence utilisée dans ce rapport annuel couvre d'avril 1997 à mars 1998.

⁷ L'Enquête internationale sur la victimisation a montré que les personnes âgées de 55 ans et plus avaient un taux de victimisation de 31 pour 1 000 habitants, comparativement à 312 chez les 15 à 24 ans. L'ESG est arrivé à des résultats similaires.

⁸ Statistique Canada. *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1993-2016*. (No 91-520 au catalogue), décembre 1994.

Figure 3



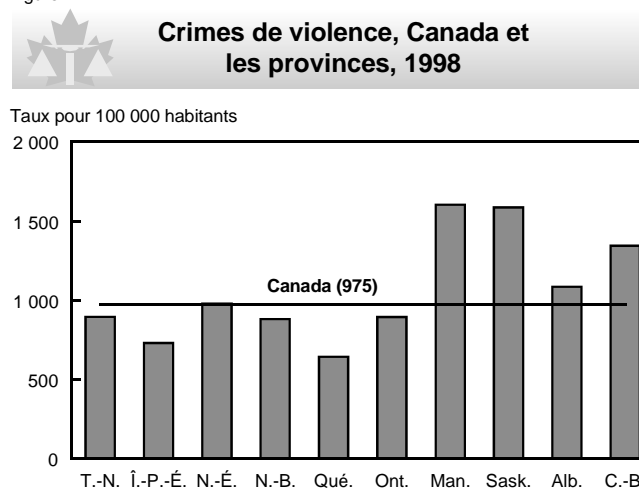
Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Le taux de crimes de violence a diminué pour une sixième année d'affilée en 1998 (-2 %). Avant cette série de baisses, le taux de crimes de violence avait augmenté pendant 15 années consécutives (figure 1). La plus grande part de cette augmentation est directement attribuable à une forte hausse du taux des voies de fait simples (niveau 1), le type de voies de fait le moins grave, qui représentent plus de 6 crimes de violence sur 10 (figure 3). Le taux des crimes de violence de 1998 est de 12 % supérieur à ce qu'il était en 1988. Si l'on exclut la catégorie des voies de fait simples du total des crimes de violence, l'augmentation chute à seulement 4 %.

Malgré la baisse du taux national de la criminalité de violence, on a noté plusieurs variations parmi les provinces. Alors que la Saskatchewan (+3 %) et le Québec (+3 %) ont déclaré des augmentations, les taux de crimes de violence du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario sont demeurés relativement stables. Parmi les provinces qui ont affiché des baisses, la Nouvelle-Écosse (-11 %) et Terre-Neuve (-8 %) ont déclaré les plus importantes. Les taux de crimes de violence observés dans les provinces de l'ouest étaient nettement supérieures aux autres provinces (figure 4 et tableau 3). Le Manitoba, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont affiché les taux les plus élevés, alors que le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ont enregistré les taux les moins élevés, ce qui correspond au profil des années précédentes.

Parmi toutes les RMR, le plus haut taux de criminalité de violence a été déclaré par Thunder Bay (1 740 infractions pour 100 000 habitants) pour une huitième année consécutive (les plus anciennes données sur les RMR disponibles), suivie de Regina (1 649) et Saskatoon (1 407) (tableau 5). Le taux élevé d'affaires de violence déclaré par le Manitoba est principalement le résultat du taux élevé de Winnipeg qui compte pour 60 % de la population de cette province. Les plus faibles taux ont été observés à Sherbrooke (411), Québec (456) et Trois-Rivières (492).

Figure 4



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Quinze des 25 RMR ont enregistré une baisse de leur taux de crimes de violence en 1998, les plus grandes ayant été enregistrées à Halifax (-12 %), Québec (-11 %) et Winnipeg (-11 %). En contrepartie, les augmentations les plus considérables ont été observées à Windsor (+7 %), Kitchener (+7 %) et Montréal (+5 %) (tableau 5).

Les homicides continuent de régresser

L'homicide comprend les meurtres au premier et au deuxième degrés, l'homicide involontaire coupable, et l'infanticide. En 1998, il y a eu 555 homicides et 738 tentatives de meurtres (tableau 2). Ensemble, ces crimes continuent de constituer moins d'un demi pourcent des affaires de violence déclarées. Le taux d'homicide (1,8 pour 100 000 habitants) suit une tendance générale à la baisse depuis le milieu des années 1970. Cette tendance s'est poursuivie en 1998 lorsqu'on a enregistré une baisse de 6 % (31 homicides de moins qu'en 1997) et se situait à son plus bas niveau depuis 1968. Le taux des tentatives de meurtre (2,4) a également chuté en 1998 (-16 %), suivant une tendance générale qui se modèle sur celle des homicides (figure 5).

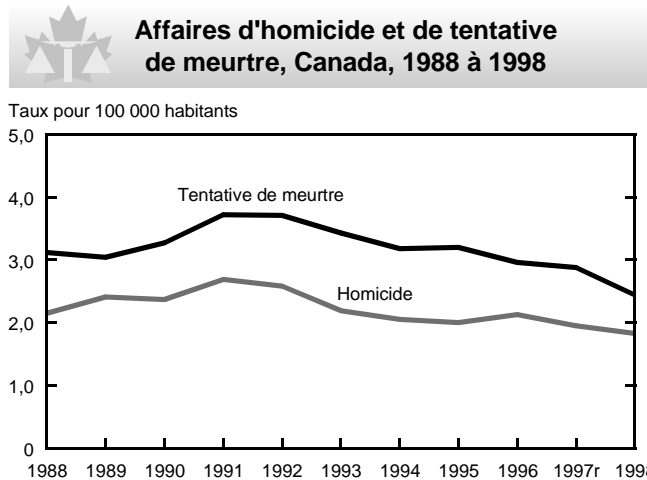
Le taux d'homicides a chuté dans la moitié des 25 RMR en 1998. On retrouvait les taux d'homicide les plus élevés à Regina (4,0) et Halifax (3,4). Aucun homicide n'a été enregistré par les services policiers de Trois-Rivières et de Saint John (Nouveau-Brunswick)⁹.

Les agressions sexuelles chutent pour la cinquième année

En 1998, les agressions sexuelles représentaient moins d'un crime de violence sur dix. On classe les agressions sexuelles en trois niveaux selon la gravité de l'affaire : agression sexuelle de niveau 1 (la catégorie qui correspond aux blessures corporelles les moins graves pour la victime); agression sexuelle de niveau 2 (avec arme, menace d'utiliser une arme, ou inflicion

⁹ Pour plus d'information à ce sujet, voir « L'homicide au Canada, 1998 » par Orest Federowycz, *Juristat*, (à paraître en octobre 1999).

Figure 5



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

de lésions corporelles) ; et agression sexuelle grave de niveau 3 (blessures, mutilation, défiguration ou danger pour la vie de la victime). La grande majorité des 25 493 affaires d'agression sexuelle, soit 97 %, ont été classées au niveau 1 par la police (tableau 2).

Après avoir atteint un sommet en 1993, le taux global des agressions sexuelles a diminué pour une cinquième année d'affilée, incluant une chute de 7 % en 1998. Les trois catégories principales d'agression sexuelle ont toutes montré des baisses par rapport à l'année précédente; les agressions sexuelles graves ont chuté de 19 %, les agressions sexuelles armées ont décliné de 13 % et les agressions sexuelles (niveau 1) ont fléchi de 6 %.

Les taux d'agressions sexuelles ont augmenté dans 9 RMR sur 25. Les plus hauts taux d'affaires d'agression sexuelle ont été signalés à Saint John (Nouveau-Brunswick) (194 affaires pour 100 000 habitants) et St. John's (Terre-Neuve) (136). Les taux les moins élevés ont été observés à Sherbrooke (22) et Trois-Rivières (32).

Les données du Programme révisé de la déclaration uniforme de la criminalité (DUCII) (voir encadré de texte sur cette page) nous apprennent que la vaste majorité des victimes d'agression sexuelle étaient de sexe féminin (85 %). Les personnes de sexe féminin étaient le plus souvent victimisées par une connaissance occasionnelle (33 %), suivie d'un étranger (26 %) et d'un membre de la famille (25 %). Les victimes d'agression sexuelle avaient tendance à être très jeunes, près de 60 % de celles-ci étant âgées de moins de 18 ans. L'âge médian¹⁰ était de 17 ans parmi les victimes de sexe féminin. Les victimes de sexe masculin avaient tendance à être beaucoup plus jeunes (âge médian de 11 ans) et étaient également le plus souvent les victimes d'une connaissance occasionnelle (40 %), d'un membre de la famille (30 %) ou d'un étranger (14 %). Les jeunes filles (12 ans et moins) avaient le plus souvent été agressées par un membre de la famille (46 %) ou par une connaissance occasionnelle (35 %). Les garçons du même âge s'étaient aussi fait agresser plus souvent par un membre de la famille (43 %) ou par une connaissance occasionnelle (38 %)¹¹.

Fichier de données du Programme DUCII de 1998 (fondé sur l'affaire)

Le Programme DUC révisé recueille des renseignements détaillés sur des affaires criminelles individuelles signalées à la police, et comprend des caractéristiques des accusés, des victimes et de l'affaire. L'Enquête recueille actuellement des données auprès de 169 services de police dans six provinces. Ces données représentent 46 % du volume national des infractions au *Code criminel*.

Le lecteur doit prendre garde au fait que les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale : les répondants du Québec représentent 41 % de l'échantillon et ceux de l'Ontario, un autre 35 %. À l'exception du Québec, ces données sont tirées d'un échantillon en grande partie urbain. Voir la section de la méthodologie pour plus d'information. Tous les calculs excluent les dossiers pour lesquels la variable à l'étude est indiquée comme inconnue, sauf si on en fait mention autrement.

Les voies de fait simples se maintiennent stables depuis 1995

Les voies de fait constituent le type de crimes de violence le plus fréquemment déclaré. Le *Code criminel* définit plusieurs catégories de voies de fait : voies de fait simples (niveau 1), voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), voies de fait graves (niveau 3), et toutes les autres voies de fait (c.-à-d. voies de fait sur un agent de la paix, infraction illégale de lésions corporelles, décharger une arme à feu avec intention et toutes autres voies de fait).

Les services de police ont enregistré 223 260 affaires de voies de fait de niveaux 1, 2 et 3 en 1998 (tableau 2). Le taux des voies de fait est demeuré stable depuis 1995, malgré un déclin timide de moins de 1 % en 1998. Cette faible diminution est principalement attribuable au taux de voies de fait simples (-1 %) qui compte pour un peu plus de 8 affaires de voies de fait sur 10 et pour 6 affaires de violence sur 10. Cette infraction comprend les comportements suivants: pousser, gifler, donner des coups de poing, proférer des menaces verbales face à face, et menacer au moyen d'un acte ou un geste.

Les voies de fait graves (niveau 3) ont diminué pour une septième année consécutive en 1998 (-2 %), alors que les voies de fait armées (niveau 2) sont demeurées stables.

Le taux des voies de fait (niveaux 1, 2 et 3) a chuté dans 14 RMR sur 25. En 1998, Thunder Bay (1 510 affaires pour 100 000 habitants) a continué de déclarer le taux de voies de fait le plus élevé, suivi de Regina (1 277). Les taux les plus faibles ont été observés à Sherbrooke (279) et Trois-Rivières (298).

Les données du Programme de la DUCII montrent que contrairement aux agressions sexuelles, les victimes de voies de fait étaient aussi susceptibles d'être de sexe masculin que

¹⁰ La médiane est la valeur du milieu lorsqu'un ensemble de valeurs est classé selon l'ordre de la valeur la plus élevée à la moins élevée.

¹¹ Pour plus d'information à ce sujet, voir « Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille » par Robin Fitzgerald, *Juristat*, vol. 17, no. 11 et « Délinquants sexuels, 1997-1998 » par le Programme d'intégration et d'analyse, *Juristat*, vol. 19, no.3.

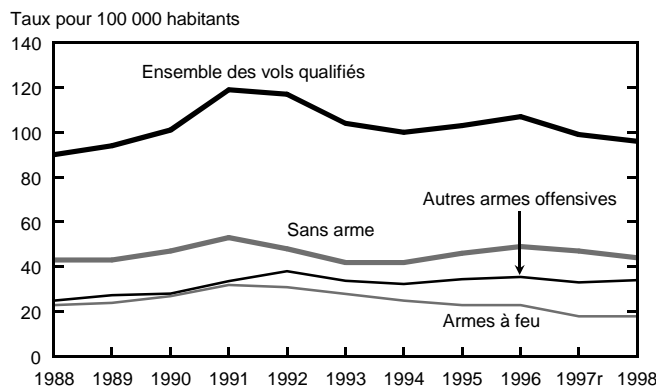
de sexe féminin (tableau 6). Les personnes de sexe féminin représentaient la majorité des victimes de voies de fait simples (52 %), tandis que les hommes comptaient pour les deux-tiers des personnes victimes de voies de fait armées et de voies de fait graves (67 %). Dans l'ensemble, l'âge médian des victimes de voies de fait était de 28 ans ; les personnes de sexe masculin étant un peu plus jeunes que les personnes de sexe féminin (26 ans comparativement à 29 ans). Les personnes de sexe féminin avaient le plus souvent été agressées par leur conjoint ou ex-conjoint (42 %), une connaissance occasionnelle (18 %) ou un ami intime (12 %). Parmi les victimes de sexe masculin, les agresseurs étaient le plus souvent des étrangers (37 %), suivis de connaissances occasionnelles (33 %). Les enfants de moins de 18 ans agressés par leurs parents comptaient pour 3 % de toutes les victimes de voies de fait. Il faut souligner que le secret entourant les mauvais traitements infligés aux enfants et l'impuissance que ressentent les jeunes enfants victimes peuvent faire en sorte, toutefois, que souvent, ces affaires ne seront pas signalées à la police.

Les vols qualifiés sont à la baisse pour une deuxième année d'affilée

Les 28 952 vols qualifiés enregistrés en 1998 représentaient un crime de violence sur dix. Le taux de vols qualifiés a diminué pour une deuxième année d'affilée en 1998, affichant un recul de 3 % (tableau 2). De manière générale, la tendance du taux de vols qualifiés a décliné depuis le sommet atteint en 1991 (figure 6).

Figure 6

Affaires de vol qualifié, Canada, 1988 à 1998



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

De moins en moins de vols qualifiés sont commis à l'aide d'une arme à feu. Le taux de ce type de vol qualifié a suivi une tendance générale à la baisse depuis 1991, y compris une diminution de 44 %. En terme de proportion, les vols qualifiés commis à l'aide d'une arme à feu représentaient 18 % de tous les vols qualifiés commis en 1998, comparativement à 25 % il y a dix ans et 37 % il y a vingt ans. À l'opposé, parmi les trois catégories, ce

sont les vols qualifiés commis à l'aide d'autres types d'arme que les armes à feu (p. ex., des couteaux ou des bâtons) qui ont connu les augmentations de taux les plus élevées au cours de la dernière décennie, incluant une augmentation de 3 % en 1998. Cependant, les taux associés à cette catégorie d'infraction sont demeurés relativement stables depuis 1992. Les vols qualifiés sans arme ont diminué en 1998 (-7 %) et se situent maintenant presque à leur niveau d'il y a dix ans.

Le taux des vols qualifiés a décliné dans 11 des 25 RMR. Les taux ont grandement varié d'une région à l'autre, atteignant les niveaux les plus élevés à Winnipeg (248 affaires pour 100 000 habitants) et Vancouver (216) et les niveaux les plus faibles à Saint-Jean (Nouveau Brunswick) (24) et St. John's (Terre-Neuve) (28).

Les vols qualifiés sont plus susceptibles d'être commis par des adolescents que les autres crimes de violence. En 1998, 36 % des personnes accusées de vol qualifié étaient des jeunes, comparativement à seulement 16 % pour l'ensemble des personnes accusées de crimes de violence (tableau 7).

La présence d'armes à feu lors de la perpétration d'infractions de violence diminue

Selon des données provenant d'un échantillon de 94 services policiers (incluent Toronto, Montréal et Vancouver) qui fournissent des données au Programme de la DUCII depuis 1994, près d'une affaire de violence sur cinq a impliqué une des armes les plus communes (arme à feu, couteau, instrument contondant ou, autres objets coupants ou pointus) en 1998. La présence de ces armes a constamment diminué depuis 1994. La présence des armes à feu dans les affaires de violence a graduellement diminué de 6,5 % en 1994 à 4,8 % en 1998. Les armes à feu étaient présentes dans 34 % des affaires d'homicide, 29 % des tentatives de meurtre, 18 % des vols qualifiés (provenant du Programme DUC Agrégé), 10 % des agressions graves et 9 % des voies de fait graves. La présence des couteaux a connu une baisse pour une deuxième année consécutive et se retrouvaient dans 7,0 % de toutes les affaires de violence en 1998¹².

Présence des armes les plus communes dans les affaires de violence, échantillon de 94 services policiers, 1994 à 1998

	1994	1995	1996	1997	1998
	%				
Armes à feu	6,5	6,0	6,1	5,2	4,8
Couteaux	8,0	7,9	8,2	8,2	7,0
Bâtons ou autres instruments contondants	7,8	6,7	6,3	6,3	6,2
Autres objets pointus ou coupants	1,7	1,6	1,6	1,5	1,5
Ensemble des armes communes	24,0	22,2	22,2	20,7	19,5

Source : Échantillon non représentatif formé de 94 services policiers représentant 35 % de tout le volume de criminalité.

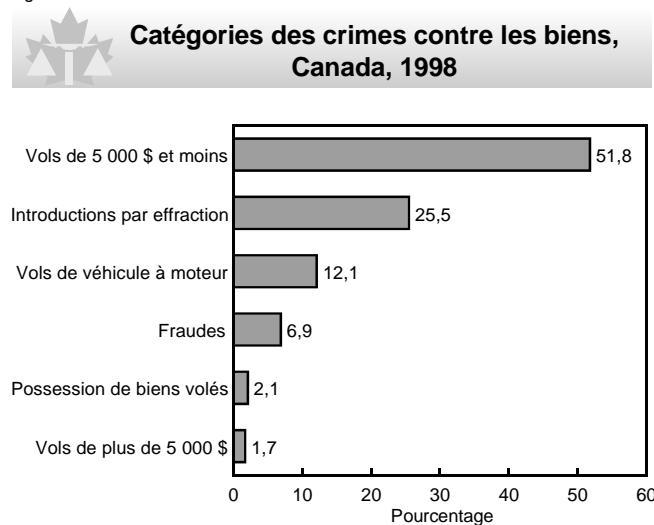
¹² Pour plus d'information, voir «Les armes et les crimes de violence» par Tracey Leesti, *Juristat*, vol. 17, no. 7.

Crimes contre les biens

Le taux de crimes contre les biens continue à diminuer

Les affaires de crimes contre les biens comportent des actes illégaux commis dans l'intention d'obtenir un bien mais qui n'incluent ni le recours à la violence ni des menaces de violence. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés sont des exemples de crimes contre les biens (figure 7). En 1998, il y a eu environ 1,38 millions d'affaires de crimes contre les biens. Le taux de ces crimes suit une tendance générale à la baisse depuis 1991, incluant une diminution de 7 % en 1998. Le taux de 1998 était le plus bas déclaré par les services policiers depuis 1977. Il était de 19 % inférieur au taux enregistré il y a cinq ans et de 17 % inférieur au taux observé il y a dix ans.

Figure 7



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

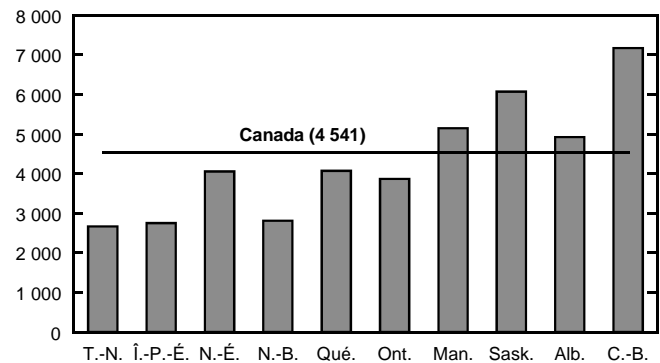
Le taux des crimes contre les biens a chuté dans toutes les provinces en 1998, à l'exception de Terre-Neuve (+3 %). Les diminutions les plus fortes ont été enregistrées par l'Île-du-Prince-Édouard (-14 %), l'Ontario (-9 %), la Colombie-Britannique (-8 %) et le Nouveau-Brunswick (-8 %) (tableau 3). Ces provinces, à l'exception du Nouveau-Brunswick, avaient aussi signalé les baisses les plus importantes en 1997. Malgré la décroissance de ce type d'infractions en Colombie-Britannique au cours des deux dernières années, cette province continue à afficher le taux des crimes contre les biens le plus élevé (7 178 pour 100 000 habitants) (figure 8). À l'opposé, Terre-Neuve a poursuivi la tendance en déclarant une fois de plus le taux de crimes contre la propriété le plus faible (2 666), suivi de près par l'Île-du-Prince-Édouard (2 747).

La plupart des RMR (21 sur 25) ont déclaré des baisses de leur taux de crimes contre la propriété. Les plus importants reculs ont été enregistrés à Toronto (-15 %) et London (-14 %) (tableau 5). Poussée par cette nouvelle baisse, Toronto (3 354) affiche maintenant le plus bas taux de crimes contre la propriété parmi les 25 RMR, suivi de Saint John (Nouveau-Brunswick)

Figure 8

Crimes contre les biens, Canada et provinces, 1998

Taux pour 100 000 habitants



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

(3 399). Les seules hausses considérables ont été observées à St. John's (Terre-Neuve) (+6 %), Halifax (+5 %) et Kitchener (+3 %). Regina a continué d'afficher le taux de crimes contre les biens le plus élevé (8 950 affaires pour 100 000 habitants), suivi de Vancouver (8 239) et Saskatoon (6 311).

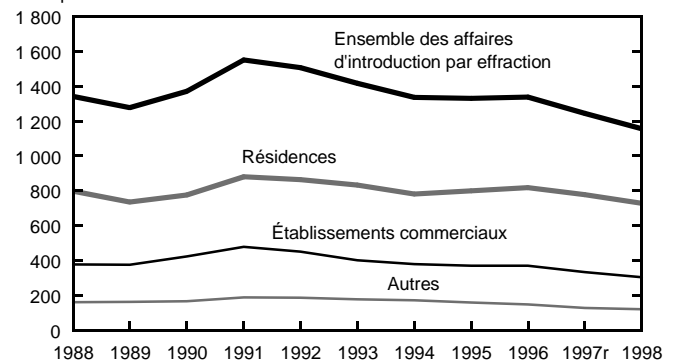
Le nombre d'introductions par effraction continue de chuter

Au total, on a déclaré 350 176 affaires d'introduction par effraction (IPE) en 1998, ce qui représente le quart de tous les crimes contre les biens. La tendance générale du taux d'IPE est à la baisse depuis 1991 (figure 9), ce qui comprend des diminutions de 7 % en 1998 et en 1997. Parmi les personnes accusées d'IPE, 4 sur 10 étaient des adolescents (tableau 7)¹³.

Figure 9

Affaires d'introduction par effraction selon le type, Canada, 1988 à 1998

Taux pour 100 000 habitants



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

¹³ Pour plus d'information, voir « L'introduction par effraction au Canada, 1996 » par Rebecca Kong, *Juristat*, vol. 18, no. 5.

En 1998, la majorité des IPE ont été commises dans des résidences privées (63 %). Les IPE dans des établissements commerciaux ou dans des entreprises ont représenté 26 % et celles perpétrées dans d'autres lieux tels que des remises ou des entrepôts ont compté pour 11 %. Des baisses dans les trois catégories d'IPE ont contribué au déclin général des taux d'IPE. Les IPE dans les résidences ont chuté de 6 % en 1998; ceux dans les entreprises ont diminué de 9 %; enfin, les autres types d'IPE ont également reculé de 6 %.

Le taux des IPE a diminué dans toutes les 25 RMR en 1998, à l'exception de St. John's (Terre-Neuve) (+30 %), Sherbrooke (+8 %), Sudbury (+5 %) et Kitchener (stable). On a observé les taux d'IPE les plus élevés à Regina (2 571 affaires pour 100 000 habitants), Vancouver (1 877) et Saskatoon (1 817), et les plus bas à Toronto (663) et Saint John (Nouveau-Brunswick) (706).

Selon le Centre d'information en assurance du Canada¹⁴, la moyenne des réclamations faites par des propriétaires et locataires de résidences relativement à des pertes encourues suite à des affaires d'IPE était de 5 034 \$ en 1996 (l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles), et la moyenne des réclamations faites par des entreprises commerciales était de 5 162 \$. Au total, les pertes de biens encourues par des IPE ont coûté environ 398 millions de dollars à l'industrie de l'assurance en 1996.

Après 10 ans de croissance, le vol de véhicules à moteur diminue pour une deuxième année consécutive

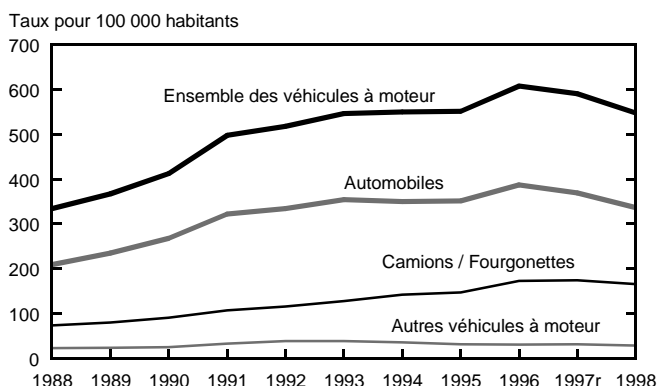
En 1998, les vols de véhicules à moteur ont compté pour un peu plus de un crime contre les biens sur 10 (165 799 affaires). Suivant une période de croissance soutenue de plus d'une décennie, le taux des vols de véhicules à moteur a chuté pour une seconde année d'affilée en 1998 (-7 %) (figure 10). Le taux actuel est, toutefois, encore beaucoup plus élevé qu'il ne l'était il y a dix ans (+64 %)¹⁵. En particulier, il y a eu une forte augmentation de vols de « camions » au cours des années récentes, ce qui incluent les fourgonnettes et les véhicules d'utilité sportive. Cela n'est pas étonnant si l'on considère que le nombre des fourgonnettes et des véhicules d'utilité sportive qui circulent sur la route s'est accru de 59 % entre 1993 et 1997, alors que celui de l'ensemble du parc automobile a augmenté de 9 % au cours de la même période¹⁶. Il importe d'ajouter que le vol de camions a connu une première baisse depuis 15 ans en 1998 (-5 %).

Suivant la diminution enregistrée à l'échelle nationale, le taux des vols de véhicules à moteur a décliné dans la majorité des RMR (17 sur 25). C'est Regina qui a affiché le taux le plus élevé (1 611 affaires pour 100 000 habitants), suivi de Winnipeg (1 270) et Vancouver (1 014). Les plus faibles taux ont été signalés à Saint John (Nouveau-Brunswick) (164) et St-John's (Terre-Neuve) (182).

Les vols de véhicules à moteur et de leurs pièces coûtent aux consommateurs canadiens approximativement 600 millions de dollars par année en primes d'assurance¹⁷. Au cours des dernières années, la moyenne des réclamations pour vols était beaucoup plus élevée en Colombie-Britannique que dans les autres provinces.

Figure 10

Affaires de vols de véhicules à moteur selon le type de véhicule, Canada, 1988 à 1998



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Comme dans le cas des affaires d'introduction par effraction, le vol de véhicule à moteur est considéré comme un crime d'adolescence. En 1998, 42 % des personnes accusées pour vol de véhicule à moteur étaient des jeunes âgés de 12 à 17 ans, comparativement à 22 % de toutes les personnes accusées d'infractions au *Code criminel* (tableau 7).

Le tiers de toutes les infractions sont des vols

En 1998, les 736 598 affaires de vol (à l'exclusion des vols de véhicules à moteur et des IPE) représentaient le tiers de toutes les affaires d'infractions au *Code criminel* et plus de la moitié de tous les crimes contre les biens. Le taux de vol en 1998 était de 7 % inférieur au taux de l'année précédente et est, de façon générale, en décroissance depuis 1991.

De l'ensemble des vols déclarés à la police, 39 % étaient des vols dans des véhicules à moteur, 13 % concernaient des vols à l'étalage, 10 % étaient des vols de bicyclettes et 38 % visaient d'« autres » types de vols. En 1998, on a déclaré des baisses relativement à tous ces types de vol. En comparaison d'autres infractions, une proportion élevée de personnes accusées (30 % chez les adultes et 33 % chez les jeunes) de « vol de 5 000 \$ et moins » étaient de sexe féminin (tableau 7), la plupart ayant été accusées de vol à l'étalage.

La baisse des fraudes par chèque entraîne celle des fraudes en général

Le taux des infractions de fraude a diminué pour une septième année d'affilée avec une diminution de 3 % en 1998, en grande partie due à la baisse du taux des fraudes par chèque. Au cours

¹⁴ Les membres du Centre d'information en assurance du Canada représentent environ 80 % de l'ensemble de l'industrie de l'assurance.

¹⁵ Pour plus d'information, voir « Le vol de véhicules à moteur au Canada, 1996 » par Julie Sauvé, *Juristat*, vol. 18, no. 1.

¹⁶ Centre d'information sur les véhicules du Canada. « How Cars Measure Up, 1996-1997 » (publié en 1998).

¹⁷ Centre d'information sur les véhicules du Canada (idem).

des dix dernières années, le taux des fraudes par chèque a chuté de 60 %, atteignant un plancher record en 1998. Ces fraudes comptent maintenant pour 35 % de l'ensemble des fraudes, comparativement à 59 % en 1988.

Les statistiques policières montrent que les fraudes par cartes de crédit ont augmenté au cours des dernières années, incluant une hausse de 11 % en 1998. Par ailleurs, la fraude par télé-marketing constitue une des sources de préoccupation grandissantes des Canadiens. Au niveau du Programme de la DUC, ces fraudes sont regroupées dans une catégorie « autres » qui comprend, notamment, l'usage de faux, la fraude à l'assurance ainsi que plusieurs types de fraudes perpétrées à l'aide de moyens technologiques allant des cartes de guichet automatique aux téléphones cellulaires. La catégorie des « autres fraudes » a connu une diminution pour une troisième année consécutive, mais demeure, malgré tout, la principale catégorie (45 %) des infractions de fraude déclarées par la police en 1998¹⁸.

Plusieurs facteurs contribuent à l'explication de la décroissance du nombre de fraudes déclarées par les services policiers. Certains croient que la baisse de ce type d'infractions est bien réelle. Ces derniers s'appuient sur l'augmentation de l'utilisation de la technologie dans les modes de transaction financière utilisés par les Canadiens tels que les cartes de crédit, les cartes de guichet automatique, les fils optiques (téléphone) et l'Internet au détriment des chèques qui sont plus faciles à frauder.

D'autres croient tout simplement que la baisse des fraudes déclarées par la police est artificielle. Ceux-ci prétendent que l'absence d'expertise et de ressources dans les services policiers pour s'occuper de fraudes technologiques et complexes, a poussé certaines compagnies privées à recourir aux services d'enquêteurs spécialisés en matière de fraude ou de se doter d'un service de sécurité interne. Ces services de sécurité privée seraient plus hésitants, pour diverses raisons, à déclarer les fraudes dont ils prennent connaissance. De plus, les tenants de cette position prétendent que l'utilisation grandissante de modes de transactions financières électroniques complexifie la détection de certaines fraudes, ce qui augmente la sous-déclaration.

Autres affaires liées à des infractions au Code criminel

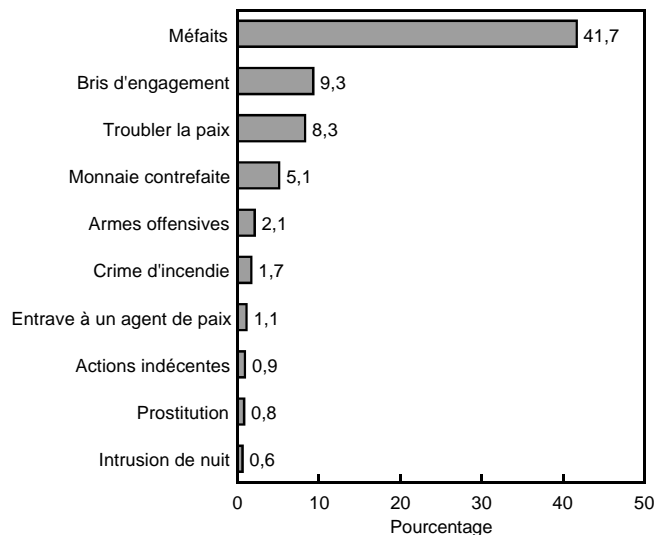
Les 783 631 infractions au *Code criminel* qui ne peuvent être consignées dans les catégories des crimes de violence ou des crimes contre les biens sont déclarées dans la catégorie « autres infractions au *Code criminel* ». Ces crimes comptent pour 3 affaires d'infractions au *Code criminel* sur 10 et incluent des crimes tels que les méfaits, les infractions liées aux armes, la prostitution, les crimes d'incendie, les infractions aux lois de cautionnement et les crimes contre l'ordre public (figure 11).

Les infractions liées aux armes augmentent

Les crimes liés aux armes offensives incluent la possession/l'usage d'armes prohibées ou à autorisation restreinte, la possession d'une arme dans le but de commettre un crime, et l'usage négligent d'une arme à feu. Les armes prohibées incluent les couteaux à cran d'arrêt, les nunchakus, les armes à feu à tir rapide, et les carabines ou fusils de chasse tronçonnés dont la possession est strictement illégale. Les armes à autorisation

Figure 11

Certaines affaires liées à d'autres infractions prévues par le Code criminel, Canada, 1998



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

La nouvelle législation entourant les armes à feu

La nouvelle Loi sur les armes à feu, issue du projet de loi (C-68) adopté par le Parlement en 1995, a débuté son introduction de façon graduelle le 1^{er} décembre 1998. La législation a créé de nouvelles infractions relativement au trafic et à la contrebande des armes à feu, en plus de rendre illégal un certain nombre d'armes à poing et d'ajouter de nouvelles peines minimales obligatoires pour ceux qui ont recours à des armes à feu lors de la commission d'infractions criminelles.

La nouvelle loi oblige tous les propriétaires et les utilisateurs d'armes à feu à obtenir une licence d'arme à feu d'ici le 1^{er} janvier 2001 et l'enregistrement de toutes les armes à feu (y compris les carabines et fusils de chasse) au plus tard le 1^{er} janvier 2003. L'objectif de la loi est de réduire les décès et blessures attribuables à des armes à feu en encourageant l'usage et l'entreposage sécuritaires des armes à feu et en facilitant les enquêtes policières lorsque les affaires impliquent de telles armes.

Au niveau de la Déclaration uniforme de la criminalité, la nouvelle loi a amené des modifications aux catégories statistiques relatives aux armes offensives et la création d'une nouvelle catégorie générale intitulée Loi sur les armes à feu qui est comprise sous les « Autres règlements fédéraux ». En 1999, le Programme de la DUC débutera la collecte des données relatives à ces nouvelles infractions sur l'usage illégal des armes à feu, la possession illégale d'armes, le trafic et l'importation d'armes, et d'autres infractions reliées aux armes.

¹⁸ Pour plus d'information à ce sujet, voir «L'évolution de la nature des fraudes au Canada» par Derek Janheovich, *Juristat*, 85-002 au catalogue, vol.18, no. 4.

restreinte, telles que les armes de poing, sont permises seulement dans certaines conditions (p. ex., usage légal et enregistrement auprès de la police). Les armes non restreintes, telles que des carabines et des fusils de chasse, font aussi l'objet d'un contrôle, les individus devant détenir un permis valide pour obtenir de telles armes à feu. Les éléments clés de la nouvelle loi entourant les armes à feu sont décrits sommairement dans l'encadré de texte sur la page précédente¹⁹.

Les 16 735 affaires d'armes offensives déclarées par la police en 1998 ont compté pour moins de 1 % de l'ensemble des affaires d'infractions au *Code criminel*. Après avoir diminué au cours des trois années précédentes, le taux des affaires d'armes offensives a grimpé de 3 % en 1998 (tableau 2), surtout en raison d'une hausse dans l'utilisation illégale d'explosifs et d'armes prohibées.

Les incendies criminels sont demeurés stables depuis six ans

La police a déclaré 12 952 affaires d'incendie criminel en 1998, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à 1997 (tableau 2). De 1989 à 1992, le taux des crimes d'incendie s'est accru de 73 % et depuis, il est demeuré relativement stable. On doit aussi souligner que le Manitoba a accusé une hausse importante de 63 % du taux d'incendies criminels, tandis que les taux de la plupart des autres provinces sont demeurés relativement constants. Selon les données du Programme de la DUCII, les cibles les plus fréquentes dans le cadre des crimes d'incendie étaient les véhicules à moteur (28 %), les résidences (27 %) et les entreprises non commerciales (24 %). Les incendies criminels constituent aussi des crimes populaires auprès des adolescents contrevenants (12 à 17 ans) : ils comptaient pour quatre personnes sur 10 accusées de ces crimes (tableau 7).

Le taux des infractions de méfaits continue à diminuer

En 1998, les 325 884 affaires de méfait déclarées par la police représentaient 13 % de toutes les infractions au *Code criminel* et plus de 4 affaires d'« autres infractions » au *Code criminel* sur 10 (tableau 2). La tendance générale au déclin dans le taux des affaires de méfaits s'est poursuivie en 1998, alors qu'on a enregistré une diminution de 6 %.

Les données du Programme de la DUCII montrent que les véhicules à moteur sont dans 63 % des cas la cible privilégiée des méfaits. Comme par les années précédentes, les jeunes âgés de 12 à 17 ans comptaient pour le tiers des personnes accusées de cette infraction en 1998 (tableau 7).

Les affaires liées à la prostitution enregistrent une légère hausse

La plupart des crimes liés à la prostitution comportent la communication avec une personne aux fins de la prostitution (cette activité comprend autant les prostitué(e)s que les clients) ou l'arrêt d'un véhicule dans le même dessein. Le taux des affaires de prostitution déclarées par la police a augmenté de 2 % en 1998 (tableau 2). Le volume annuel d'affaires reliées à la

prostitution dépend largement des pratiques d'application des lois par les services policiers. On prévient le lecteur que ces pratiques peuvent varier avec le temps et d'une province ou d'une municipalité à l'autre. Malgré la faible hausse en 1998, le taux des affaires de prostitution a suivi une tendance générale à la baisse au cours des années 1990. Cependant, les infractions relatives à la tenue d'une maison de débauche sont les seules à avoir augmenté régulièrement depuis 1993, y compris des hausses notables du taux de 19 % en 1998 et de 55 % en 1997.

En 1998, 5 490 personnes ont été accusées de crimes liés à la prostitution, dont 53 % étaient de sexe féminin. Bien que certaines personnes de sexe masculin accusés des crimes liés à la prostitution aient été accusées de vivre des profits de la prostitution ou étaient eux-mêmes des prostitués, on peut supposer que la majorité de ces personnes étaient des clients. Seulement 3 % des personnes mises en accusation par la police pour des affaires de prostitution en 1998 étaient des adolescents. La prostitution des enfants et des adolescents est une source sérieuse de préoccupation pour les Canadiens. Les jeunes personnes qui entrent en contact avec la police sont souvent renvoyées à des programmes de déjudiciarisation au lieu d'être mises en accusation²⁰. Il est donc important de tenir compte du fait que les compilations du Programme DUC peuvent ne pas être indicatives de l'étendue réelle de la prostitution chez les mineurs.

Affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du Code criminel

En 1998, la police a déclaré 140 536 affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du *Code criminel*, ce qui représente une diminution de 10 % par rapport à 1997 (tableau 2). La conduite avec facultés affaiblies comptait pour 62 % de ces affaires en 1998, le défaut de s'arrêter et de demeurer sur les lieux d'un accident, pour 28 %, et la conduite dangereuse ou durant une interdiction, pour les autres 10 %.

Les affaires de conduite avec facultés affaiblies sont toujours à la baisse

Les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies incluent la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, vaisseau ou avion, la conduite avec un taux de 80 mg d'alcool pour 100 ml de sang et plus, et le défaut de fournir un échantillon d'haleine et/ou de sang à la demande d'un agent de police. En 1998, la police a accusé 70 587 personnes de conduite avec facultés affaiblies, soit une baisse de 3 % par rapport à 1997, ce qui est conforme à la tendance décroissante à long terme des taux (figure 12). Comme c'est le cas pour les infractions liées à la prostitution et à la drogue, les pratiques d'application de la loi, telles que les barrages routiers, peuvent influencer sur les variations dans les chiffres sur la conduite avec facultés affaiblies²¹.

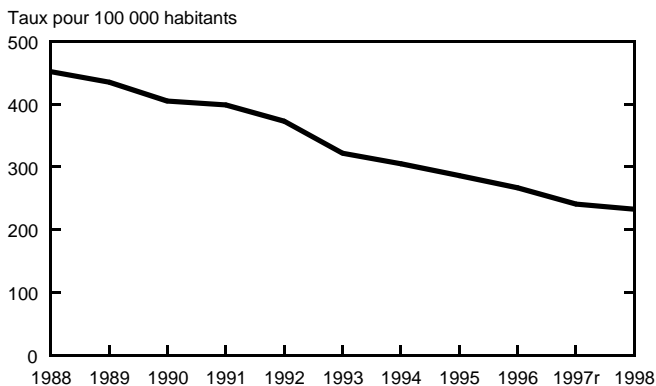
¹⁹ Veuillez vous reporter au *Code criminel* du Canada et la *Loi sur les armes à feu* pour les conditions et définitions précises.

²⁰ Pour plus d'information, voir « La prostitution de rue au Canada », par Doreen Duchesne, *Juristat*, 85-002 au catalogue, vol. 17, no 2.

²¹ Pour plus d'information, voir « La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996 » par Sylvain Tremblay, *Juristat*, 85-002 au catalogue, vol. 17 no 12.

Figure 12

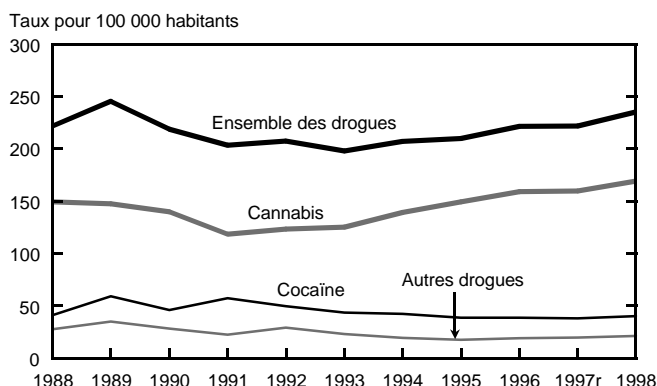
Taux des personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies, Canada, 1988 à 1998



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Figure 13

Affaires liées à la drogue selon le type de drogue, Canada, 1988 à 1998



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Drogues

Toutes les catégories d'infractions liées à la drogue sont en hausse

En 1998, un total de 71 293 affaires relatives à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRDS) ont été signalées par les services policiers canadiens. Les affaires liées au cannabis ont été responsables de 7 affaires liées à la drogue sur 10 déclarées en 1998, dont 68 % concernaient la possession de cannabis, 15 % la culture, 15 % le trafic et 2 % l'importation. Presque 9 personnes sur 10 accusées d'infractions liées aux drogues étaient des adultes.

Poussé par l'augmentation du taux des affaires de cannabis (+6 %), le taux des affaires liées aux drogues a connu une augmentation de 6 % en 1998 (tableau 2). Cette nouvelle hausse des affaires de drogues s'inscrit dans une croissance observée depuis 1993 (figure 13). À la suite d'une série de baisse au cours des sept dernières années, le taux des infractions de cocaïne a augmenté en 1998 (+5 %). Le taux des infractions reliées à l'héroïne a aussi accusé une hausse de 6 %, annulant la baisse de 5% enregistrée en 1997.

Le taux des infractions relatives aux « autres types de drogues » s'est accru pour une deuxième année consécutive (+8 %). La Loi réglementant certaines drogues et autres substances contrôlées distinguent deux catégories d'« autres drogues » : 1) les drogues illicites autres que le cannabis, la cocaïne et l'héroïne ainsi que leurs dérivés (par ex., PCP [phencyclidine], LSD et ecstasy), et 2) les drogues contrôlées (par ex., les amphétamines ou les stéroïdes anabolisants). Tout comme dans le cas des infractions reliées à la prostitution et à la conduite avec facultés affaiblies, il est à noter que les pratiques d'application de la loi par la police ont une influence sur les tendances des crimes reliés à la drogue²².

Les personnes accusées de crimes contre les biens sont plus jeunes que celles qui sont accusées de crimes de violence

« Taux de criminalité par âge »

Au cours des années précédentes, la distribution de l'âge des personnes accusées par la police était basée sur le nombre réel de personnes accusées disponible à partir du fichier de données du Programme révisé de la déclaration uniforme de la criminalité (DUCII). Cette méthode ne tenait pas compte de la distribution générale de l'âge dans l'ensemble de la population. Pour une première fois cette année, des taux de criminalité par âge ont été calculés en utilisant la distribution générale de l'âge dans l'ensemble des sous-divisions de recensement appartenant aux répondants du Programme de la DUCII (voir figures 14a et 14b).

Une analyse des taux de criminalité par âge indique que les personnes de 14 à 19 ans constituent le groupe le plus à risque d'être accusé d'infractions contre la personne et contre la propriété (figures 14a et 14b).

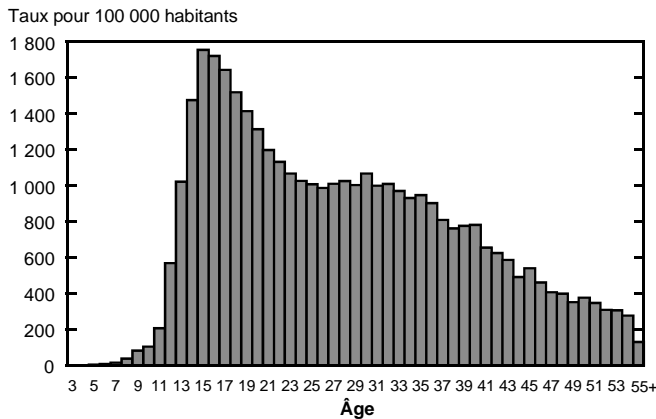
Plus d'une personne accusée²³ d'infraction contre la propriété sur trois étaient âgées entre 14 et 19 ans, comparativement à un quart des personnes accusées de crimes de violence. Cependant, le taux chute plus abruptement passé l'âge de 19 ans en ce qui concerne les infractions contre la propriété. Cette différence est illustrée par un âge médian plus jeune (22 ans) chez les personnes accusées d'infractions contre la propriété que chez les personnes accusées d'infractions de violence (29 ans).

²² Pour plus d'information, voir « Drogues illicites et criminalité au Canada » par Sylvain Tremblay, *Juristat*, 85-002 au catalogue, vol. 19 no 1.

²³ « Personnes accusées » se rapporte aux personnes impliquées dans des affaires « classées par mise en accusation » et « classées sans mise en accusation ».

Figure 14a

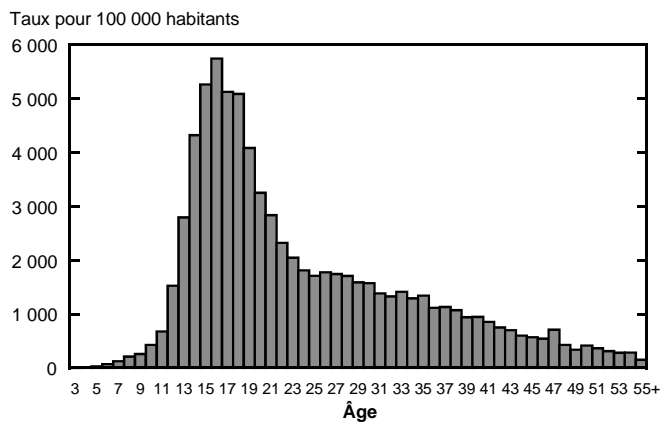
Taux par âge des personnes accusées de crimes de violence, échantillon de 169 services policiers, 1998



Source : Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Figure 14b

Taux par âge des personnes accusées de crimes contre la propriété, échantillon de 169 services policiers, 1998



Source : Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Une plus grande proportion de femmes sont accusées parmi les jeunes que parmi les adultes

La représentation des femmes dans la criminalité demeure relativement faible en comparaison à celle des hommes. En effet, seulement 18 % de toutes les personnes mises en accusation pour une infraction au *Code criminel* en 1998 étaient de sexe féminin. Le tableau 7 montre, toutefois, que la proportion des femmes accusées était plus élevée chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans (23 %) que chez les adultes (18 %). Cette différence est principalement attribuable à une plus grande proportion de femmes parmi les jeunes accusés d'infractions de violence (26 % de tous les jeunes) que parmi les adultes (14 % de tous les adultes).

On ne remarque aucune différence significative dans la proportion des adolescentes et des femmes adultes accusées pour des infractions contre les biens (22 % et 23 % respectivement).

Criminalité chez les jeunes

L'évaluation de la criminalité chez les jeunes

Les jeunes qui ont des démêlés avec la justice peuvent être mis en accusation ou faire l'objet d'une autre mesure. La décision de procéder avec une mise en accusation dépend de nombreux facteurs, notamment l'admissibilité du jeune à un programme de mesures de rechange. Comme le prévoit la *Loi sur les jeunes contrevenants*, l'objectif de la mesure de rechange (MR) est d'éviter aux jeunes personnes des procédures judiciaires, pourvu que certaines conditions soient remplies. Généralement, le renvoi aux programmes de MR se fait avant la mise en accusation et est réservé aux contrevenants primaires²⁴. De plus, la police peut choisir de régler le cas d'un jeune de façon informelle en lui donnant un avertissement ou en discutant de l'affaire avec ses parents lorsqu'il s'agit de contrevenants primaires qui ont commis des infractions mineures. Par conséquent, les taux d'accusation dépendent de l'utilisation que l'on fait des programmes de MR, du fait que le renvoi au programme de MR peut se faire avant ou après la mise en accusation, et de la mesure dans laquelle les cas sont réglés de façon informelle. Le taux d'accusation des jeunes n'est donc pas un indicateur parfait de l'étendue de la criminalité chez les jeunes, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation des infractions relativement mineures commises par des contrevenants primaires. Les données sur les jeunes qui n'ont pas fait l'objet d'une mise en accusation sont disponibles auprès de plusieurs secteurs de compétence et montrent que le taux des jeunes qui n'ont pas été inculpés a également régressé depuis 1991. Cela peut indiquer que les baisses du nombre de jeunes accusés ne sont pas simplement le résultat d'une augmentation de l'utilisation des mesures de rechange.

Le taux d'accusation chez les jeunes est en baisse pour une septième année de suite

Alimenté par une diminution des accusations relatives à des infractions contre la propriété (-8 %), le taux de criminalité des jeunes accusés d'infractions au *Code criminel* a baissé de 4 % en 1998, enregistrant ainsi une septième baisse consécutive (tableau 8). Au total, 4 363 jeunes âgés de 12 à 17 ans par tranche de 100 000 jeunes ont été accusés d'infractions au *Code criminel* en 1998, ce qui se compare à un taux de 6 259 en 1991.

La criminalité des jeunes revêt une nature davantage acquisitive que celle des adultes. Les infractions contre les biens comptaient pour la moitié (51 %) de la criminalité des jeunes, comparativement à seulement 37 % de la criminalité des adultes. Un autre 20 % des jeunes ont été accusés d'infractions de violence, comparativement à 29 % pour les adultes. Les autres jeunes ont été accusés d'autres infractions au *Code criminel*, telles que des méfaits et des infractions contre l'administration de la justice (par ex., bris de conditions de probation, évasion d'un lieu de garde). Cette répartition a changé depuis une décennie alors que 68 % étaient accusés de crimes contre les biens et 10 %

²⁴ Voir «Résumé national des mesures de rechange offertes aux jeunes», *Juristat*, 85-205 au catalogue, vol. 10, no 2.

Distributions des jeunes et des adultes accusés par les services policiers, Certaines infractions, Canada, 1998		
	Jeunes accusés	Adultes accusés
	%	
Total - Crimes de violence	20	29
Voies de fait	16	25
Vols qualifiés	3	2
Total - Crimes contre les biens	51	37
Vols de plus de \$ 5000 et de \$ 5000 ou moins	23	18
Introductions par effraction	15	6
Vols de véhicules à moteur	6	2
Total - Autres infractions au Code criminel	29	34
Méfaits	7	4
TOTAL DU CODE CRIMINEL	100	100

de crimes de violence. Ce changement est attribuable en grande partie aux augmentations du nombre de jeunes accusés de voies de fait simples (niveau 1) et aux diminutions du nombre d'accusations liées à des vols et des introductions par effraction (tableau 8).

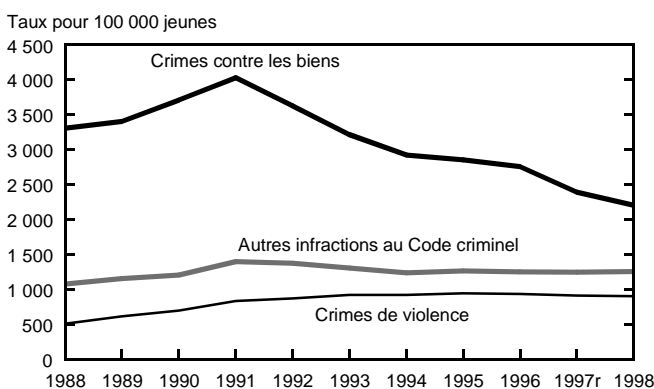
Le taux des jeunes accusés de crimes de violence est en baisse

En 1998, le taux des adolescents accusés de crimes de violence a légèrement diminué (-1%) pour une troisième année consécutive (figure 15). Malgré ces récentes baisses, le taux de crimes de violence chez les jeunes demeure largement supérieur au taux d'il y a dix ans (+77 %).

Parmi les infractions de violence commises par des jeunes en 1998, les taux de vols qualifiés (-6 %) et d'agressions sexuelles (-4 %) étaient à la baisse, tandis que les taux d'homicide (+3 %) et de voies de faits (+1 %) étaient à la hausse. Un total de 56

Figure 15

Taux d'accusation des jeunes selon les catégories principales d'infraction, Canada, 1988 à 1998



Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

adolescents âgés de 12 à 17 ans ont été mis en accusation pour homicide, ce qui correspond à 2 de plus qu'en 1997. Entre 1988 et 1998, le nombre de jeunes accusés d'homicide a oscillé entre un plancher de 36 homicides en 1993 et un plafond de 68 en 1995, pour une moyenne de 51 jeunes par année (tableau 8). Le taux des jeunes accusés d'agression sexuelle a chuté pour une cinquième année consécutive, atteignant ainsi son plus bas taux depuis 1988.

Au cours des dernières années, on s'est préoccupé de l'augmentation de la violence parmi les personnes de sexe féminin, particulièrement les adolescentes. Au cours de la dernière décennie, le taux des adolescentes accusées de crimes de violence s'est accru deux fois plus rapidement (+127 %) que celui des adolescents (+65 %). En 1998, le taux des adolescents accusés de crimes de violence a diminué de 1 % et celui des adolescentes est demeuré stable. Le taux des adolescents accusés de crimes de violence (474 pour 100 000 habitants) demeure, toutefois, beaucoup plus faible que celui des adolescents (1 310).

Le taux de jeunes accusés d'infractions contre les biens continue à chuter

En ce qui a trait aux infractions contre les biens, le taux d'accusation des jeunes a poursuivi sa décroissance amorcée sept ans plutôt, incluant une baisse de 8 % en 1998. Le taux d'accusation des jeunes a chuté pour toutes les infractions relatives aux biens, y compris le vol (-9 %), l'introduction par effraction (-7 %) et le vol de véhicules à moteur (-5 %). Le taux d'introductions par effraction perpétrées par les jeunes a constamment diminué depuis 1991.

En dépit de nouvelles baisses enregistrées au niveau des infractions liées aux armes offensives (-2 %) et aux méfaits (-2 %), le taux des jeunes accusés d'autres infractions au Code criminel s'est accru de 1 % en 1998 (tableau 8).

Méthodologie

Programme de la déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis au point par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Le Programme DUC agrégé dont la mise en œuvre remonte à 1962, recueille des statistiques sur la criminalité et les infractions aux règlements de la circulation déclarées par l'ensemble des services de police au Canada. Les données du Programme DUC reflètent donc les crimes déclarés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières.

À l'heure actuelle, le Programme DUC collecte des données à deux niveaux de détail :

1. Programme DUC agrégé

Le Programme DUC agrégé consigne le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées et le nombre d'affaires réelles, le nombre d'affaires classées par mise en accusation, le nombre de personnes accusées selon le sexe et selon leur répartition dans le groupe des jeunes ou des adultes. Il ne comprend aucune

donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés du Programme.

Le Programme DUC agrégé classe des affaires selon l'infraction la plus grave de l'affaire, (en général, l'infraction punissable par la peine maximale la plus longue en vertu du *Code criminel* du Canada). Dans le classement des infractions, on accorde toujours une priorité plus élevée aux infractions de violence qu'aux infractions non violentes. Par conséquent, les infractions moins graves sont sous-représentées dans le Programme DUC.


Le Programme DUC agrégé évalue les affaires de violence (à l'exception du vol qualifié) de façon différente des autres types de crimes. Dans le cas des crimes de violence, on consigne une affaire distincte pour chaque victime (c.-à-d. si une personne en agresse trois, on consigne trois affaires, mais si trois personnes en agressent une, on ne consigne qu'une affaire). Afin d'éviter d'exagérer le nombre de victimes, le vol qualifié est toutefois compté comme s'il s'agissait d'une infraction non violente (p. ex., le nombre de personnes dans une banque au cours d'un vol qualifié). Dans le cas des crimes non violents, on compte une affaire (classée selon l'infraction la plus grave) pour chaque événement séparé ou distinct.

2. Programme DUC révisé - (fichier de données DUCII fondé sur l'affaire)

Le Programme révisé des micro-données recueille des renseignements détaillés sur les infractions criminelles individuelles signalées à la police, y compris les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et des affaires. En 1998, des données détaillées ont été recueillies auprès de 169 services de police dans six provinces par l'entremise du Programme DUC révisé. Ces données représentent 46 % du volume national des crimes réels prévus au Code criminel. Les affaires consignées au fichier de données de 1998 sont réparties comme suit : 41 % du Québec, 35 % de l'Ontario, 12 % de l'Alberta, 8 % de la Colombie-Britannique, 3 % de la Saskatchewan et 1 % du Nouveau-Brunswick. À l'exception du Québec, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. On a préservé la continuité avec les données du Programme agrégé en convertissant les données fondées sur les affaires en chiffres globaux à la fin de l'année.

Dans ce rapport, le taux de criminalité exclut les infractions aux règlements de la circulation en raison du caractère instable de ces données dans le temps. Cette instabilité est attribuable aux changements dans les pratiques policières à l'égard de ces infractions qui peuvent être considérées parfois comme des infractions à des lois provinciales parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex., le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident).

Tableau 1



Taux d'infractions prévus par le Code criminel, Canada, 1962 à 1998¹

	Total des infractions au Code criminel ²		Crimes de violence au Code criminel		Crimes contre la propriété		Autres infractions	
	Taux	Var. en %*	Taux	Var. en %*	Taux	Var. en %*	Taux	Var. en %*
		%		%		%		%
1998	8,102	-4.1	975	-1.5	4,541	-6.7	2,586	-0.3
1997 [†]	8,448	-5.2	990	-1.1	4,864	-7.6	2,594	-2.1
1996	8,914	-0.9	1,000	-0.7	5,264	-0.4	2,650	-1.9
1995	8,993	-1.3	1,007	-3.7	5,283	0.6	2,702	-4.1
1994	9,114	-4.4	1,046	-3.2	5,250	-5.8	2,817	-2.2
1993	9,531	-5.0	1,081	-0.3	5,571	-5.6	2,879	-5.6
1992	10,036	-3.0	1,084	2.3	5,902	-4.2	3,051	-2.3
1991	10,342	9.0	1,059	8.9	6,160	9.8	3,122	7.7
1990	9,484	6.7	973	6.8	5,611	6.1	2,900	7.8
1989	8,891	-0.3	911	5.0	5,289	-2.8	2,691	3.0
1988	8,919	-0.4	868	4.6	5,438	-2.1	2,612	1.5
1987	8,956	2.6	829	5.6	5,552	0.0	2,575	7.6
1986	8,727	3.7	785	6.9	5,550	1.8	2,392	7.4
1985	8,413	0.3	735	4.8	5,451	-0.9	2,227	1.9
1984	8,387	-1.0	701	3.1	5,501	-1.9	2,185	0.1
1983	8,470	-3.5	679	1.2	5,608	-4.0	2,182	-3.5
1982	8,773	0.4	671	2.7	5,840	1.4	2,262	-2.6
1981	8,736	4.7	654	2.8	5,759	5.8	2,322	2.6
1980	8,343	8.8	636	4.3	5,444	11.0	2,263	5.1
1979	7,666	7.2	610	5.1	4,903	7.1	2,153	7.9
1978	7,154	2.6	580	1.4	4,579	2.5	1,995	3.2
1977	6,971	-0.2	572	-2.0	4,466	-1.5	1,933	3.5
1976	6,984	1.9	584	-0.2	4,533	0.8	1,867	5.6
1975	6,852	7.3	585	5.9	4,498	8.4	1,769	5.1
1974	6,387	10.6	553	5.6	4,151	12.1	1,684	8.9
1973	5,773	7.8	524	5.3	3,704	1.9	1,546	26.3
1972	5,355	0.8	497	1.0	3,634	-0.4	1,224	4.6
1971	5,311	1.9	492	2.4	3,649	3.8	1,170	-3.9
1970	5,212	10.0	481	6.2	3,515	12.6	1,217	4.6
1969	4,737	9.3	453	7.1	3,120	10.4	1,164	7.1
1968	4,336	12.6	423	11.0	2,826	13.8	1,087	10.3
1967	3,850	9.6	381	9.9	2,484	10.0	985	8.7
1966	3,511	9.8	347	15.9	2,258	8.0	907	12.0
1965	3,199	-1.4	299	5.4	2,091	-2.6	809	-0.7
1964	3,245	7.4	284	13.8	2,146	4.9	815	12.3
1963	3,022	9.0	249	13.0	2,047	8.2	726	10.1
1962	2,771	...	221	...	1,891	...	659	...

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1998 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1er juin : estimations intercensitaires révisées de 1962 à 1970, sans ajustement pour le sous-dénombrement net. Populations au 1er juillet : estimations intercensitaires révisées de 1971 à 1990; estimations intercensitaires définitives pour 1991 à 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996; estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 et 1998.

² Exclut les infractions aux règlements de la circulation

* Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... N'ayant pas lieu de figurer

[†] Nombres révisés

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 2

Affaires liées aux lois fédérales déclarées à la police, selon la règle de l'infraction la plus grave, Canada, 1994 à 1998¹

	1994		1995		1996		1997 ^f		1998		Variation du taux en %* 1997-1998
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	
Population	29,035,981		29,353,854		29,671,892		30,003,955		30,300,422		
Homicide	596	2.1	588	2.0	635	2.1	586	2.0	555	1.8	-6.2
Tentative de meurtre	922	3.2	939	3.2	878	3.0	865	2.9	738	2.4	-15.5
Total - Voies de fait (niveaux 1, 2, 3)	222,300	766	217,618	741	219,919	741	222,397	741	223,260	737	-0.6
Niveau 1	181,577	625	178,934	610	181,545	612	183,087	610	183,440	605	-0.8
Avec arme / niveau 2	37,725	130	35,921	122	35,626	120	36,665	122	37,209	123	0.5
Graves / niveau 3	2,998	10.3	2,763	9.4	2,748	9.3	2,645	8.8	2,611	8.6	-2.3
Autres voies de fait	14,264	49	13,462	46	12,171	41	11,807	39	12,090	40	1.4
Total - Agression sexuelle	31,706	109	28,234	96	27,026	91	27,013	90	25,493	84	-6.6
Niveau 1	30,572	105	27,278	93	26,076	88	26,142	87	24,745	82	-6.3
Avec arme / niveau 2	769	2.6	659	2.2	653	2.2	602	2.0	529	1.7	-13.0
Graves / niveau 3	365	1.3	297	1.0	297	1.0	269	0.9	219	0.7	-19.4
Autres infractions sexuelles	3,818	13	3,494	12	3,343	11	3,650	12	3,459	11	-6.2
Enlèvement	1,129	3.9	1,035	3.5	977	3.3	985	3.3	822	2.7	-17.4
Total - Vol qualifié	29,010	100	30,332	103	31,797	107	29,587	99	28,952	96	-3.1
Avec armes à feu	7,361	25	6,692	23	6,737	23	5,486	18	5,348	18	-3.5
Avec autres armes	9,386	32	10,127	34	10,543	36	9,945	33	10,318	34	2.7
Autres	12,263	42	13,513	46	14,517	49	14,156	47	13,286	44	-7.1
Total - Crimes de violence	303,745	1,046	295,702	1,007	296,746	1,000	296,890	990	295,369	975	-1.5
Total - Introduction par effraction	387,867	1,336	390,784	1,331	397,057	1,338	373,316	1,244	350,176	1,156	-7.1
Établissements commerciaux	110,480	380	108,749	370	110,196	371	100,696	336	92,368	305	-9.2
Résidences	227,199	782	235,129	801	242,639	818	233,724	779	220,889	729	-6.4
Autres	50,188	173	46,906	160	44,222	149	38,896	130	36,919	122	-6.0
Vol de véhicules à moteur	159,469	549	161,696	551	180,123	607	177,130	590	165,799	547	-7.3
Vol de plus de 5 000 \$ (1 000 \$ avant 1995)	116,396	401	42,080	143	27,075	91	24,035	80	23,834	79	-1.8
Vol de 5 000 \$ et moins (1 000 \$ avant 1995)	727,414	2,505	820,908	2,797	823,732	2,776	758,292	2,527	712,764	2,352	-6.9
Possession de biens volés	30,130	104	31,293	107	31,772	107	29,799	99	28,733	95	-4.5
Fraude	103,243	356	103,964	354	102,052	344	96,964	323	94,575	312	-3.4
Total - Crimes contre les biens	1,524,519	5,250	1,550,725	5,283	1,561,811	5,264	1,459,536	4,864	1,375,881	4,541	-6.7
Méfaisits	396,904	1,367	380,041	1,295	365,830	1,233	341,854	1,139	325,884	1,076	-5.6
Jeux et paris	421	1.4	568	1.9	766	2.6	423	1.4	443	1.5	3.7
Violations des conditions sous caution	65,952	227	66,939	228	68,949	232	70,367	235	72,451	239	2.0
Crimes contre l'ordre public	51,213	176	51,401	175	54,563	184	57,704	192	64,995	215	11.5
Armes offensives	18,898	65	17,571	60	16,400	55	16,103	54	16,735	55	2.9
Prostitution	5,575	19	7,170	24	6,397	22	5,828	19	5,985	20	1.7
Crimes d'incendie	13,509	47	13,156	45	12,830	43	12,693	42	12,952	43	1.0
Autres	265,473	914	256,381	873	260,601	878	273,368	911	284,186	938	2.9
Total - Autres infractions au Code criminel	817,945	2,817	793,227	2,702	786,336	2,650	778,340	2,594	783,631	2,586	-0.3
TOTAL - CODE CRIMINEL exclut les infractions aux règlements de la circulation	2,646,209	9,114	2,639,654	8,993	2,644,893	8,914	2,534,766	8,448	2,454,881	8,102	-4.1
Conduite avec facultés affaiblies ²	107,768	371	102,285	348	96,280	324	90,145	300	87,385	288	-4.0
Défaut de s'arrêter lors d'un accident	60,138	207	54,180	185	49,896	168	49,781	166	39,085	129	-22.3
Autres	18,529	64	17,419	59	16,286	55	15,302	51	14,066	46	-9.0
Total - Règlements de la circulation du Code criminel	186,435	642	173,884	592	162,462	548	155,228	517	140,536	464	-10.4
TOTAL - CODE CRIMINEL	2,832,644	9,756	2,813,538	9,585	2,807,355	9,461	2,689,994	8,965	2,595,417	8,566	-4.5
DROGUES	60,153	207	61,613	210	65,729	222	66,593	222	71,293	235	6.0
AUTRES LOIS FÉDÉRALES	40,525	140	36,121	123	34,274	116	35,204	117	34,981	115	-1.6
TOTAL - LOIS FÉDÉRALES	2,933,322	10,102	2,911,272	9,918	2,907,358	9,798	2,791,791	9,305	2,701,691	8,916	-4.2

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1998 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1er juillet : estimations intercensitaires définitives pour 1994 et 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996; estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 et 1998.

² Inclut conduite avec facultés affaiblies - causant la mort, causant des lésions corporelles, un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg, le défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, de sang.

* Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

^f Données révisées

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 3

Certaines affaires liées à des infractions prévues par le Code criminel, Canada, provinces et territoires, 1998¹

	T.-N.	I.-P.É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Population	544,400	136,388	934,587	752,999	7,333,283	11,411,547	1,138,872	1,024,387	2,914,918	4,009,922	31,651	67,468	30,300,422
Homicide													
nombre	7	-	24	5	137	155	33	32	64	90	3	5	555
taux	1.3	-	2.6	0.7	1.9	1.4	2.9	3.1	2.2	2.2	9.5	7.4	1.8
variation en % du taux*	1.8	-	0.0	-37.4	3.4	-14.1	6.3	27.7	2.1	-23.4	-6.2
Agression sexuelle (1,2,3)													
nombre	610	156	951	866	3,236	9,012	1,287	1,505	2,911	4,391	107	461	25,493
taux	112	114	102	115	44	79	113	147	100	110	338	683	84
variation en % du taux*	-28.0	10.2	-20.1	-6.9	0.1	-1.4	-16.2	-11.7	-8.0	-6.4	-3.6	-20.5	-6.6
Voies de fait (1, 2, 3)													
nombre	3,934	755	7,269	5,161	31,706	78,021	14,084	12,499	24,214	42,013	737	2,867	223,260
taux	723	554	778	685	432	684	1,237	1,220	831	1,048	2,329	4,249	737
variation en % du taux*	-2.9	-2.8	-11.2	2.5	4.3	-0.9	-5.5	5.6	2.0	-3.1	-9.9	4.0	-0.6
Vol qualifié													
nombre	74	24	458	145	8,010	9,152	1,821	990	2,560	5,669	12	37	28,952
taux	14	18	49	19	109	80	160	97	88	141	38	55	96
variation en % du taux*	10.8	41.6	7.0	0.1	-2.7	-2.7	-14.9	1.4	6.8	-5.6	-54.7	-9.3	-3.1
Total - Crimes de violence													
nombre	4,864	994	9,155	6,632	47,146	101,959	18,295	16,265	31,605	53,901	919	3,634	295,369
taux	893	729	980	881	643	893	1,606	1,588	1,084	1,344	2,904	5,386	975
variation en % du taux*	-7.8	0.1	-11.0	1.8	2.6	-1.4	-6.7	2.9	1.0	-3.8	-11.1	-1.6	-1.5
Introductions par effraction													
nombre	4,479	700	9,118	5,574	97,774	101,126	16,023	17,813	29,861	65,457	608	1,643	350,176
taux	823	513	976	740	1,333	886	1,407	1,739	1,024	1,632	1,921	2,435	1,156
variation en % du taux*	17.9	-21.6	-1.9	-8.7	-6.2	-7.7	-5.0	-5.6	-6.7	-10.2	-19.9	0.2	-7.1
Vols de véhicules à moteur													
nombre	644	181	2,816	1,299	47,244	50,372	10,539	7,263	15,519	29,318	213	391	165,799
taux	118	133	301	173	644	441	925	709	532	731	673	580	547
variation en % du taux*	29.6	-31.5	8.6	-14.8	-4.5	-11.1	-6.9	3.5	-2.0	-11.4	1.4	0.5	-7.3
Autres vols													
nombre	7,563	2,322	22,221	11,185	133,909	244,920	27,616	30,090	80,124	173,499	1,224	1,925	736,598
taux	1,389	1,702	2,378	1,485	1,826	2,146	2,425	2,937	2,749	4,327	3,867	2,853	2,431
variation en % du taux*	-6.1	-12.8	1.6	-7.6	-7.0	-10.0	-5.2	-1.1	-3.1	-6.0	-11.4	3.2	-6.8
Total - Crimes contre les biens													
nombre	14,512	3,747	37,964	21,181	298,821	440,912	58,762	62,287	143,471	287,816	2,210	4,198	1,375,881
taux	2,666	2,747	4,062	2,813	4,075	3,864	5,160	6,080	4,922	7,178	6,982	6,222	4,541
variation en % du taux*	2.8	-13.7	-0.2	-8.0	-6.1	-9.2	-5.6	-2.3	-2.4	-7.6	-14.2	-1.2	-6.7
Armes offensives													
nombre	126	37	489	221	997	7,112	1,070	860	1,945	3,697	41	140	16,735
taux	23	27	52	29	14	62	94	84	67	92	130	208	55
variation en % du taux*	-5.0	-42.9	2.1	-36.4	-3.8	9.1	-11.1	3.8	-6.8	9.9	-25.4	-19.6	2.9
Méfais													
nombre	4,723	1,414	11,942	6,561	54,649	106,538	21,339	17,255	38,601	58,378	785	3,699	325,884
taux	868	1,037	1,278	871	745	934	1,874	1,684	1,324	1,456	2,480	5,483	1,076
variation en % du taux*	1.8	-13.4	-8.2	3.3	-7.1	-6.2	-2.6	1.3	-3.4	-8.9	-20.4	9.6	-5.6
Total - Autres infractions au Code criminel													
nombre	12,218	3,820	28,956	18,845	125,095	258,252	43,828	48,504	88,528	145,144	2,576	7,865	783,631
taux	2,244	2,801	3,098	2,503	1,706	2,263	3,848	4,735	3,037	3,620	8,139	11,657	2,586
variation en % du taux*	7.5	-3.4	-5.2	6.4	-4.1	-1.0	1.0	8.5	-1.2	1.0	-13.4	11.9	-0.3
TOTAL - CODE CRIMINEL excluant les infractions aux règlements de la circulation													
nombre	31,594	8,561	76,075	46,658	471,062	801,123	120,885	127,056	263,604	486,861	5,705	15,697	2,454,881
taux	5,803	6,277	8,140	6,196	6,424	7,020	10,614	12,403	9,043	12,141	18,025	23,266	8,102
variation en % du taux*	2.7	-7.9	-3.6	-1.3	-4.8	-5.8	-3.5	2.2	-1.6	-4.8	-13.3	4.9	-4.1

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1998 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada Population au 1er juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 et 1998.

* Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

- néant ou zéro

Tableau 4

Certaines affaires liées à des infractions prévues par le Code criminel dans les principales régions métropolitaines de recensement, 1998^{1,2}

	Toronto	Montréal	Vancouver	Edmonton	Calgary	Ottawa ³	Québec	Winnipeg	Hamilton
Population 1998	4,594,880	3,428,304	1,995,927	917,536	907,112	801,555	687,155	676,432	658,618
Homicide									
nombre	76	65	45	22	19	4	15	18	6
taux	1.7	1.9	2.3	2.4	2.1	0.5	2.2	2.7	0.9
variation en % du taux*	-10.3	-12.6	-14.7	-23.1	103.3	-56.0	66.3	-14.1	-46.1
Agressions sexuelles (1,2,3)									
nombre	2,579	1,497	1,482	817	613	558	302	477	599
taux	57	44	84	89	68	70	44	71	91
variation en % du taux*	0.3	-3.2	4.8	-14.9	0.0	-18.1	1.8	-12.1	0.8
Voies de fait (1, 2, 3)									
nombre	28,618	18,274	16,825	6,412	5,759	5,202	2,115	6,049	5,542
taux	623	533	939	699	635	649	308	894	841
variation en % du taux*	-7.0	6.6	6.5	0.9	2.5	-1.5	-9.1	-11.5	-7.6
Vols qualifiés									
nombre	5,669	6,535	4,306	1,309	965	1,027	440	1,675	447
taux	123	191	216	143	106	128	64	248	68
variation en % du taux*	-6.2	2.0	-8.4	18.9	-9.6	0.3	-30.5	-15.9	-9.5
Total - Crimes de violence									
nombre	38,392	28,358	23,352	9,139	7,700	7,047	3,131	8,786	6,749
taux	836	827	1,170	996	849	879	456	1,299	1,025
variation en % du taux*	-2.2	4.9	-5.2	2.0	0.4	-2.6	-11.4	-10.8	-7.3
Introductions par effraction									
nombre	30,470	50,545	37,461	9,909	9,841	8,143	7,845	9,391	6,114
taux	663	1,474	1,877	1,080	1,085	1,016	1,142	1,388	928
variation en % du taux*	-12.3	-5.2	-12.6	-11.0	-4.3	-20.2	-12.2	-6.5	-3.4
Vols de véhicules à moteur									
nombre	18,701	31,489	20,237	4,441	6,827	6,106	2,436	8,590	5,037
taux	407	919	1,014	484	753	762	355	1,270	765
variation en % du taux*	-11.5	-5.0	-9.0	-9.0	0.0	-4.3	-13.4	-6.0	-19.3
Autres vols									
nombre	89,482	75,505	98,886	25,177	26,735	20,263	12,404	18,339	13,401
taux	1,947	2,202	4,954	2,744	2,947	2,528	1,805	2,711	2,035
variation en % du taux*	-17.6	-9.3	-5.7	-6.0	-3.1	-7.4	-4.5	-3.5	-4.9
Total - Crimes contre les biens									
nombre	154,126	168,746	164,446	45,733	47,659	36,815	24,123	38,672	26,067
taux	3,354	4,922	8,239	4,984	5,254	4,593	3,511	5,717	3,958
variation en % du taux*	-14.8	-6.8	-7.4	-5.5	-1.7	-11.0	-8.3	-4.3	-7.5
Armes offensives									
nombre	1,692	384	1,672	512	291	448	55	430	231
taux	37	11	84	56	32	56	8	64	35
variation en % du taux*	2.8	-4.7	34.8	6.6	-3.4	4.9	-21.6	-15.5	7.2
Méfaits									
nombre	29,105	27,155	23,930	11,088	9,052	8,156	5,503	11,690	5,429
taux	633	953	1,199	1,208	998	1,018	801	1,728	824
variation en % du taux*	-14.4	9.8	-7.7	-7.2	-7.4	-1.9	-6.6	-0.5	-3.1
Total - Autres Code criminel									
nombre	75,764	69,578	54,554	25,284	15,516	17,634	9,493	19,859	13,776
taux	1,649	2,030	2,733	2,756	1,710	2,200	1,381	2,936	2,092
variation en % du taux*	-6.7	-3.2	3.6	-4.5	-3.4	-3.0	-8.9	2.9	3.2
TOTAL - CODE CRIMINEL excluant des infractions de la circulation									
nombre	268,282	266,682	242,352	80,156	70,875	61,496	36,747	67,317	46,592
taux	5,839	7,779	12,142	8,736	7,813	7,672	5,348	9,952	7,074
variation en % du taux*	-11.0	-4.8	-4.9	-4.4	-1.8	-7.9	-8.7	-3.2	-4.5

¹ Des données comparables pour tous les services policiers peuvent être disponibles sur demande.

² Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1998, produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 et 1998. Les estimations intercensitaires des populations correspondent aux frontières des secteurs de compétence des services policiers.

³ Ottawa réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située en Ontario.

* Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 5

	Population	Ensemble des affaires au Cc ³		Crimes de violence		Crimes contre la propriété	
		Taux	Variation en % du taux*	Taux	Variation en % du taux*	Taux	Variation en % du taux*
Regina	199,539	14,785	2.0	1,649	0.8	8,950	-1.9
Vancouver	1,995,927	12,142	-4.9	1,170	-5.2	8,239	-7.4
Saskatoon	229,302	11,777	-1.3	1,407	2.4	6,311	-7.6
Victoria	318,124	11,380	-1.3	1,340	-4.1	6,024	-3.9
Thunder Bay	128,607	10,379	-7.0	1,740	-3.3	4,858	-9.8
Winnipeg	676,432	9,952	-3.2	1,299	-10.8	5,717	-4.3
Halifax	347,984	9,628	0.0	996	-12.5	5,929	4.6
Edmonton	917,536	8,736	-4.4	996	2.0	4,984	-5.5
London	418,180	8,284	-10.3	895	1.8	4,918	-14.3
Windsor	296,726	7,892	-5.5	918	7.2	4,236	-10.0
Calgary	907,112	7,813	-1.8	849	0.4	5,254	-1.7
Montréal	3,428,304	7,779	-4.8	827	4.9	4,922	-6.8
Ottawa ⁴	801,555	7,672	-7.9	879	-2.6	4,593	-11.0
St.Catharines-Niagara ⁵	422,036	7,465	-3.4	641	-5.1	4,328	-6.9
St. John's	173,586	7,385	5.8	968	-3.6	4,251	6.1
Sudbury	163,313	7,102	-6.4	883	-1.9	4,276	-8.0
Saint John	127,280	7,080	0.6	1,116	1.5	3,399	-6.9
Hamilton	658,618	7,074	-4.5	1,025	-7.3	3,958	-7.5
Kitchener ⁵	433,354	6,849	3.5	797	6.8	4,295	3.1
Hull ⁶	255,193	6,715	-9.9	701	-6.5	4,089	-9.1
Trois-Rivières	142,448	6,374	-6.9	492	1.9	4,103	-5.6
Chicoutimi-Jonquière	146,691	6,311	-10.3	571	-5.1	4,309	-11.0
Sherbrooke	152,655	5,929	-0.7	411	-1.7	4,023	0.3
Toronto	4,594,880	5,839	-11.0	836	-2.2	3,354	-14.8
Québec	687,155	5,348	-8.7	456	-11.4	3,511	-8.3

¹ Des données comparables pour tous les services policiers peuvent être disponibles sur demande.

² Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1998, produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 et 1998. Les estimations intercensitaires des populations correspondent aux frontières des secteurs de compétence des services policiers. La région métropolitaine de recensement (RMR) d'Oshawa est exclue de ce tableau pour des considérations méthodologiques relatives à l'agencement des frontières du territoire des services policiers et des frontières de la RMR.

³ Inclut d'autres infractions que les infractions de violence et contre la propriété, mais exclut les infractions relatives à la circulation.

⁴ Ottawa réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située en Ontario.

⁵ Les populations ont été ajustées pour correspondre aux frontières des services policiers.

⁶ Hull réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située au Québec.

* Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 6



Victimes de crimes de violence selon le groupe d'âge et le sexe, 1998

	Groupe d'âge selon le sexe						Total selon le groupe d'âge		
	Adultes		Jeunes (12 à 17 ans)		Enfants (de moins de 12 ans)		Adultes	Jeunes	Enfants
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin			
	%		%		%		%		
Homicide ¹	70	30	56	44	56	44	85	5	10
Tentative de meurtre	75	25	77	23	45	55	91	6	2
Voies de fait (niveaux 1, 2, 3)	49	51	61	39	66	34	79	15	5
Autres voies de fait	81	19	65	35	69	31	95	4	2
Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)	8	92	13	87	30	70	44	31	25
Autres infractions sexuelles	19	81	20	80	31	69	14	36	50
Enlèvement	44	56	56	44	...	19	81
Vol qualifié	56	44	83	17	81	19	77	21	2
Harcelement criminel	21	79	21	79	38	62	91	7	1
Rapt/prise d'otage	34	66	33	67	49	51	79	15	6

¹ Ces données sont tirées de l'Enquête sur l'homicide, CCSJ.

... N'ayant pas lieu de figurer

Source : Fichier de données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 1998 - CCSJ, échantillon non-représentatif de 169 services de police représentant 46 % du volume national de la criminalité.

Tableau 7

	Groupe d'âge selon le sexe				Total selon le groupe d'âge	
	Adultes		Jeunes		Adultes	Jeunes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
	%		%		%	
Homicide ¹	87	13	96	4	88	12
Tentative de meurtre	88	12	96	4	88	12
Voies de fait	85	15	70	30	85	15
Agression sexuelle	98	2	97	3	85	15
Autres infractions sexuelles	97	3	97	3	86	14
Enlèvement	55	45	100	0	96	4
Vol qualifié	91	9	85	15	64	36
Total - Crimes de violence	86	14	74	26	84	16
Introduction par effraction	94	6	90	10	60	40
Vol de véhicules à moteur	93	7	86	14	58	42
Fraude	70	30	67	33	93	7
Vol de plus de 5 000 \$	79	21	83	17	81	19
Vol de 5 000 \$ et moins	70	30	67	33	73	27
Total - Crimes contre les biens	77	23	78	22	72	28
Méfaisits	88	12	89	11	66	34
Crimes d'incendie	81	19	87	13	59	41
Prostitution	46	54	10	90	97	3
Armes offensives	92	8	92	8	79	21
Total - CODE CRIMINEL - excluant les infractions aux règlements de la circulation	82	18	77	23	78	22
Conduite avec facultés affaiblies ^{2, 3}	90	10	88	12	99	1
Possession / cocaïne	82	18	68	32	95	5
Trafic / cocaïne	84	16	72	28	95	5
Possession / cannabis	90	10	89	11	83	17
Trafic / cannabis	84	16	89	11	85	15

¹ Ces données sont tirées de l'Enquête sur l'homicide, CCSJ

² Inclut conduite avec facultés affaiblies - causant la mort, causant des lésions corporelles, un taux d'alcoolémie dépassant 80 mg, le défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, de sang.

³ Ces données sur la conduite avec facultés affaiblies proviennent du Programme révisé de la déclaration uniforme de la criminalité

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ

Tableau 8

Jeunes accusés d'infractions prévues par le Code criminel, Canada, 1988 à 1998¹

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 ^r	1998
Population (personnes de 12 à 17ans)	2,247,861	2,244,017	2,256,094	2,273,918	2,305,122	2,330,863	2,359,075	2,386,304	2,417,604	2,439,839	2,451,946
Homicide											
nombre	47	47	47	48	58	36	58	68	49	54	56
taux	2.1	2.1	2.1	2.1	2.5	1.5	2.5	2.8	2.0	2.2	2.3
Variation du taux en %*	34.9	0.2	-0.5	1.3	19.2	-38.6	59.2	15.9	-28.9	9.2	3.2
Voies de fait (niveaux 1, 2, 3)											
nombre	7,679	9,245	10,797	12,815	13,584	14,981	15,363	15,898	15,945	15,612	15,830
taux	342	412	479	564	589	643	651	666	660	640	646
Variation du taux en %*	11.9	20.6	16.2	17.8	4.6	9.1	1.3	2.3	-1.0	-3.0	0.9
Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)											
nombre	1,247	1,478	1,609	1,906	2,074	2,132	1,896	1,586	1,581	1,494	1,438
taux	55	66	71	84	90	91	80	66	65	61	59
Variation du taux en %*	2.7	18.7	8.3	17.5	7.3	1.7	-12.1	-17.3	-1.6	-6.4	-4.2
Vol qualifié											
nombre	1,544	1,950	2,055	2,746	2,966	2,996	3,006	3,535	3,741	3,792	3,569
taux	69	87	91	121	129	129	127	148	155	155	146
Variation du taux en %*	28.8	26.5	4.8	32.6	6.5	-0.1	-0.9	16.3	4.5	0.4	-6.3
Total - Crimes de violence											
nombre	11,437	13,780	15,690	18,919	20,028	21,477	21,629	22,441	22,521	22,172	22,145
taux	509	614	695	832	869	921	917	940	932	909	903
Variation du taux en %*	13.0	20.7	13.3	19.6	4.4	6.1	-0.5	2.6	-0.9	-2.4	-0.6
Introduction par effraction											
nombre	23,894	22,155	24,066	26,901	24,747	21,947	19,992	18,654	18,532	17,092	15,971
taux	1,063	987	1,067	1,183	1,074	942	847	782	767	701	651
Variation du taux en %*	-5.2	-7.1	8.0	10.9	-9.3	-12.3	-10.0	-7.8	-1.9	-8.6	-7.0
Vol de véhicules à moteur											
nombre	6,436	7,330	7,945	8,768	8,122	8,211	7,476	6,875	7,011	6,468	6,172
taux	286	327	352	386	352	352	317	288	290	265	252
Variation du taux en %*	10.2	14.1	7.8	9.5	-8.6	0.0	-10.0	-9.1	0.7	-8.6	-5.0
Autres vols											
nombre	36,368	38,897	42,514	45,221	39,648	35,301	32,228	33,762	32,473	27,060	24,778
taux	1,618	1,733	1,884	1,989	1,720	1,515	1,366	1,415	1,343	1,109	1,011
Variation du taux en %*	0.4	7.1	8.7	5.5	-13.5	-11.9	-9.8	3.6	-5.1	-17.4	-8.9
Total - Crimes contre les biens											
nombre	74,316	76,317	83,741	91,656	83,603	74,981	68,907	68,105	66,702	58,340	54,047
taux	3,306	3,401	3,712	4,031	3,627	3,217	2,921	2,854	2,759	2,391	2,204
Variation du taux en %*	-0.2	2.9	9.1	8.6	-10.0	-11.3	-9.2	-2.3	-3.3	-13.3	-7.8
Méfais											
nombre	8,643	8,491	8,647	9,725	9,066	8,214	7,687	7,745	7,695	7,005	6,868
taux	384	378	383	428	393	352	326	325	318	287	280
Variation du taux en %*	10.8	-1.6	1.3	11.6	-8.0	-10.4	-7.5	-0.4	-1.9	-9.8	-2.4
Armes offensives											
nombre	1,514	1,702	1,809	2,020	1,906	1,932	1,963	1,693	1,551	1,478	1,459
taux	67	76	80	89	83	83	83	71	64	61	60
Variation du taux en %*	7.4	12.6	5.7	10.8	-6.9	0.2	0.4	-14.7	-9.6	-5.6	-1.8
Total - Autres infractions au Code criminel											
nombre	24,136	25,865	27,118	31,741	31,651	30,429	29,089	30,117	30,187	30,329	30,792
taux	1,074	1,153	1,202	1,396	1,373	1,305	1,233	1,262	1,249	1,243	1,256
Variation du taux en %*	6.5	7.3	4.3	16.1	-1.6	-4.9	-5.5	2.4	-1.1	-0.4	1.0
Total - CODE CRIMINEL excluant les infractions aux règlements de la circulation											
nombre	109,889	115,962	126,549	142,316	135,282	126,887	119,625	120,663	119,410	110,841	106,984
taux	4,889	5,168	5,609	6,259	5,869	5,444	5,071	5,056	4,939	4,543	4,363
Variation du taux en %*	2.5	5.7	8.5	11.6	-6.2	-7.2	-6.9	-0.3	-2.3	-8.0	-4.0

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1998 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1er juillet: estimations intercensitaires révisées de 1988 à 1990; estimations intercensitaires définitives pour 1991 à 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996; estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 et 1998.

* Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

^r Données révisées

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 9

Certaines affaires liées à des infractions prévues par le Code criminel commises par des jeunes, Canada, provinces et territoires, 1998¹

	T.-N.	I.-P.É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Population, 1998	49,576	12,105	75,401	61,812	562,937	906,498	97,334	96,609	261,015	318,687	3,009	6,963	2,451,946
Homicide													
nombre	3	-	4	1	8	14	4	5	11	5	-	1	56
taux	6.1	-	5.3	1.6	1.4	1.5	4.1	5.2	4.2	1.6	-	14.4	2.3
variation en % du taux*	...	-	104.3	52.8	-66.9	66.7	33.6	-70.9	3.2
Agression sexuelle (1,2,3)													
nombre	23	8	45	37	152	580	85	93	171	213	7	24	1,438
taux	46	66	60	60	27	64	87	96	66	67	233	345	59
variation en % du taux*	-38.5	59.8	-34.6	1.5	-1.1	0.0	-1.8	-11.4	-13.0	-3.5	...	51.2	-4.2
Voies de fait (1, 2, 3)													
nombre	271	44	424	387	1,977	7,039	965	891	1,665	2,049	29	89	15,830
taux	547	363	562	626	351	777	991	922	638	643	964	1,278	646
variation en % du taux*	-4.8	33.2	-18.7	16.9	13.1	1.3	-4.0	6.2	-9.5	-2.1	-39.6	28.2	0.9
Vol qualifié													
nombre	22	7	81	23	639	1,273	331	226	444	517	2	4	3,569
taux	44	58	107	37	114	140	340	234	170	162	66	57	146
variation en % du taux*	108.6	74.8	80.6	55.7	-10.8	-5.8	-18.6	17.1	6.3	-20.4	-33.3	-55.2	-6.3
Total - Crimes de violence													
nombre	339	60	602	495	3,013	9,350	1,485	1,298	2,436	2,891	43	133	22,145
taux	684	496	798	801	535	1,031	1,526	1,344	933	907	1,429	1,910	903
variation en % du taux*	-1.2	30.3	-12.0	19.4	6.0	0.7	-8.6	4.0	-6.9	-6.9	-27.1	27.7	-0.6
Introductions par effraction													
nombre	625	30	699	381	2,497	4,371	1,176	1,890	1,932	1,949	97	324	15,971
taux	1,261	248	927	616	444	482	1,208	1,956	740	612	3,224	4,653	651
variation en % du taux*	27.3	-45.5	1.8	-10.5	-9.3	-10.5	-0.4	-4.1	-9.6	-9.2	11.5	-10.7	-7.0
Vols de véhicules à moteur													
nombre	122	18	214	114	889	1,807	773	681	836	624	14	80	6,172
taux	246	149	284	184	158	199	794	705	320	196	465	1,149	252
variation en % du taux*	98.9	-30.8	4.7	-5.1	-6.3	-10.9	24.9	10.9	-12.3	-25.2	-17.6	-13.3	-5.0
Autres vols													
nombre	524	90	1,004	678	3,190	9,241	1,651	1,417	3,043	3,788	61	91	24,778
taux	1,057	743	1,332	1,097	567	1,019	1,696	1,467	1,166	1,189	2,027	1,307	1,011
variation en % du taux*	-4.8	-10.1	-27.8	2.9	-6.5	-9.9	-6.5	-5.8	2.5	-16.4	-6.1	27.4	-8.9
Total - Crimes contre les biens													
nombre	1,359	158	2,022	1,285	7,000	18,755	3,874	4,733	6,952	7,207	190	512	54,047
taux	2,741	1,305	2,682	2,079	1,243	2,069	3,980	4,899	2,663	2,261	6,314	7,353	2,204
variation en % du taux*	15.9	-18.6	-15.4	-4.2	-8.3	-9.8	-1.6	-2.6	-2.5	-16.2	1.6	-5.3	-7.8
Armes offensives													
nombre	6	1	36	13	67	710	123	83	230	185	-	5	1,459
taux	12	8	48	21	12	78	126	86	88	58	-	72	60
variation en % du taux*	-51.9	...	12.9	-37.2	16.0	8.0	-27.7	45.6	-17.2	-3.8	-	-54.2	-1.8
Méfaisits													
nombre	183	31	296	241	754	2,230	525	731	974	825	39	39	6,868
taux	369	256	393	390	134	246	539	757	373	259	1,296	560	280
variation en % du taux*	-2.6	-22.6	-22.1	9.2	-9.2	0.0	-23.6	23.5	4.5	-5.8	14.7	-12.6	-2.4
Total - Autres infractions au Code criminel													
nombre	688	68	1,113	1,067	2,742	11,910	2,093	3,856	4,286	2,689	103	177	30,792
taux	1,388	562	1,476	1,726	487	1,314	2,150	3,991	1,642	844	3,423	2,542	1,256
variation en % du taux*	8.7	-27.0	-9.2	13.9	-1.8	-1.1	-6.5	14.7	4.2	-5.5	-33.1	10.2	1.0
TOTAL - CODE CRIMINEL excluant les infractions aux règlements de la circulation													
nombre	2,386	286	3,737	2,847	12,755	40,015	7,452	9,887	13,674	12,787	336	822	106,984
taux	4,813	2,363	4,956	4,606	2,266	4,414	7,656	10,234	5,239	4,012	11,167	11,805	4,363
variation en % du taux*	11.1	-14.2	-13.1	5.7	-3.9	-5.0	-4.5	4.4	-1.4	-12.1	-16.0	2.1	-4.0

¹ Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de population proviennent du rapport Statistiques démographiques annuelles, 1998 produit par la Division de la démographie, Statistique Canada. Population au 1er juillet: estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 et 1998.

* Le pourcentage de variation est basé sur des taux non arrondis.

... n'ayant pas lieu de figurer

- néant ou zéro

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 10

		T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	OC	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
Année		En milliers												
1988														
Total		575.0	129.3	897.4	730.4	6,839.6	9,843.8	1,102.1	1,028.1	2,454.7	3,115.7	26.6	55.7	26,798.3
Adultes (18 ans et plus)		401.5	93.6	668.4	535.9	5,200.5	7,440.6	811.2	734.4	1,772.2	2,364.7	18.9	34.9	20,076.9
Jeunes (12 à 17 ans)		67.4	12.2	81.8	71.4	546.0	814.1	98.0	93.2	210.2	245.4	2.3	6.0	2,247.9
1989														
Total		576.4	130.1	903.9	735.2	6,929.5	10,109.8	1,103.5	1,019.3	2,495.8	3,198.5	27.1	57.0	27,286.2
Adultes (18 ans et plus)		407.3	94.4	676.7	542.8	5,282.9	7,666.8	813.4	729.0	1,804.0	2,433.0	19.4	35.9	20,505.3
Jeunes (12 à 17 ans)		65.8	12.2	79.9	70.6	551.7	810.6	96.5	92.4	210.4	245.8	2.2	6.0	2,244.0
1990														
Total		578.1	130.5	909.7	740.1	7,004.4	10,299.6	1,105.6	1,007.1	2,547.6	3,291.4	27.8	58.9	27,700.9
Adultes (18 ans et plus)		412.9	94.9	683.1	549.2	5,341.3	7,814.7	814.8	720.4	1,840.8	2,504.3	19.8	37.2	20,833.4
Jeunes (12 à 17 ans)		63.7	12.0	78.2	69.1	561.2	810.7	95.8	91.8	214.4	251.0	2.2	5.9	2,256.1
1991														
Total		579.5	130.3	915.1	745.5	7,064.7	10,427.6	1,109.6	1,002.7	2,592.6	3,373.4	28.9	60.9	28,030.9
Adultes (18 ans et plus)		418.7	95.0	689.3	556.3	5,385.3	7,913.1	818.1	717.9	1,873.1	2,567.8	20.7	38.4	21,093.5
Jeunes (12 à 17 ans)		61.5	12.0	77.0	67.7	571.9	811.5	95.4	92.0	219.2	257.4	2.3	6.1	2,273.9
1992														
Total		580.2	130.9	919.4	748.5	7,112.8	10,570.5	1,113.1	1,004.0	2,634.4	3,470.3	30.2	62.4	28,376.6
Adultes (18 ans et plus)		423.2	95.7	694.4	561.3	5,419.0	8,010.2	821.2	720.0	1,903.4	2,641.5	21.6	39.1	21,350.7
Jeunes (12 à 17 ans)		59.8	11.9	76.4	66.7	583.9	820.0	94.7	92.7	224.6	265.6	2.5	6.3	2,305.1
1993														
Total		580.2	132.3	923.7	749.5	7,165.2	10,690.4	1,118.4	1,006.9	2,670.7	3,571.5	30.6	63.5	28,703.1
Adultes (18 ans et plus)		427.2	97.1	699.9	565.0	5,465.8	8,099.7	826.2	723.5	1,933.4	2,721.4	22.0	39.9	21,621.0
Jeunes (12 à 17 ans)		58.4	11.9	75.7	65.4	590.1	827.5	94.3	93.9	229.9	274.8	2.5	6.5	2,330.9
1994														
Total		574.8	133.7	926.3	750.9	7,207.3	10,827.5	1,123.9	1,009.7	2,704.9	3,681.8	30.0	65.2	29,036.0
Adultes (18 ans et plus)		427.0	98.3	704.1	568.8	5,508.3	8,204.2	831.0	726.9	1,964.8	2,810.1	21.6	41.0	21,906.2
Jeunes (12 à 17 ans)		56.6	12.0	75.0	64.4	592.3	839.3	94.4	95.1	234.7	286.3	2.5	6.7	2,359.1
1995														
Total		568.0	134.8	927.7	751.8	7,241.4	10,964.9	1,129.8	1,014.2	2,739.9	3,784.0	30.9	66.6	29,353.9
Adultes (18 ans et plus)		425.3	99.5	706.8	572.1	5,549.8	8,310.4	835.7	732.6	1,997.1	2,894.8	22.2	42.0	22,188.2
Jeunes (12 à 17 ans)		55.0	12.0	75.1	63.6	588.2	854.8	95.1	95.9	240.4	296.5	2.7	6.8	2,386.3
1996														
Total		560.6	136.2	931.2	753.0	7,274.0	11,100.9	1,134.3	1,019.5	2,780.6	3,882.0	31.9	67.6	29,671.9
Adultes (18 ans et plus)		423.3	100.8	711.1	575.6	5,588.7	8,410.7	840.0	738.7	2,034.4	2,977.2	23.1	42.7	22,466.3
Jeunes (12 à 17 ans)		53.4	12.1	75.5	63.3	583.5	872.4	96.0	96.7	246.8	308.0	2.9	7.0	2,417.6
1997														
Total		554.4	136.8	934.8	754.0	7,307.6	11,260.4	1,136.8	1,022.2	2,837.8	3,959.3	32.2	67.8	30,004.0
Adultes (18 ans et plus)		422.4	101.8	716.5	579.1	5,636.3	8,543.0	843.1	743.9	2,084.5	3,044.2	23.4	42.9	22,781.1
Jeunes (12 à 17 ans)		51.7	12.1	75.6	62.8	575.1	890.7	96.7	96.6	253.6	314.9	3.0	7.0	2,439.8
1998														
Total		544.4	136.4	934.6	753.0	7,333.3	11,411.6	1,138.9	1,024.4	2,914.9	4,009.9	31.7	67.5	30,300.4
Adultes (18 ans et plus)		418.5	101.9	719.2	581.6	5,685.4	8,675.2	846.1	748.9	2,151.2	3,092.5	23.1	42.7	23,086.4
Jeunes (12 à 17 ans)		49.6	12.1	75.4	61.8	562.9	906.5	97.3	96.6	261.0	318.7	3.0	7.0	2,451.9

Source : Rapport intitulé Statistiques démographiques annuelles, 1998 produit par Statistique Canada, Division de la démographie. Population au 1^{er} juillet: estimations intercensitaires révisées de 1988 à 1990; estimations intercensitaires définitives pour 1991 et 1995; estimations postcensitaires définitives pour 1996; estimations postcensitaires mises à jour pour 1997 et 1998.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XP

1997

Vol. 17 n° 13 Recueil de données sur la justice

1998

Vol. 18 n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996

Vol. 18 n° 2 Enfants disparus et enlevés.

Vol. 18 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997

Vol. 18 n° 4 L'évolution de la nature des fraudes au Canada

Vol. 18 n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 1996

Vol. 18 n° 6 Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale

Vol. 18 n° 7 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997

Vol. 18 n° 8 Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada

Vol. 18 n° 9 Crimes de violence commis par des étrangers

Vol. 18 n° 10 L'aide juridique au Canada : 1996-1997

Vol. 18 n° 11 Statistiques de la criminalité au Canada, 1997

Vol. 18 n° 12 L'homicide au Canada, 1997

Vol. 18 n° 13 Services de sécurité privés et services de police publics au Canada

Vol. 18 n° 14 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1997-1998

1999

Vol. 19 n° 1 Drogues illicites et criminalité au Canada

Vol. 19 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 1997-1998

Vol. 19 n° 3 Délinquants sexuels

Vol. 19 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998

Vol. 19 n° 5 Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : Un profil instantané d'une journée

Vol. 19 n° 6 Les refuges pour femmes violentées au Canada

Vol. 19 n° 7 Le recueil de données sur la justice de 1997

Vol. 19 n° 8 Mesures de rechange pour les jeunes au Canada